

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Comprend du texte en anglais.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
			✓		
12X	16X	20X	24X	28X	32X

628 Hillside

REVUE
DE
MONTREAL

MONTREAL.—IMPRIMERIE DE J. A. PLINGUET, 39 RUE ST. JEAN-BAPTISTE

REVUE
DE
MONTREAL

THÉOLOGIE — PHILOSOPHIE — DROIT
ECONOMIE SOCIALE
POLITIQUE — SCIENCES — LETTRES — HISTOIRE
ÉDUCATION — BEAUX-ARTS

PREMIÈRE ANNÉE

TOME PREMIER

MONTREAL
IMPRIMERIE DE J. A. PLINGUET
39, RUE ST. JEAN-BAPTISTE, 39

1877



REVUE

DE

MONTREAL

A NOS LECTEURS

Nous entreprenons aujourd'hui, avec le concours de plusieurs personnes de bonne volonté, distinguées par leur savoir, et à l'aide d'une souscription généreuse, la publication d'une Revue scientifique et littéraire, dont voici le premier numéro.

Il est d'usage, en pareille circonstance, d'offrir aux lecteurs quelques explications, ou de faire, disons le mot, un PROSPECTUS. C'est une tâche difficile. Le prospectus n'est pas, comme on se le figure souvent, une introduction quelconque, une espèce d'exorde insinuant, une façon adroite d'entrer en matière, un tableau où tout l'art consiste à mêler habilement les lumières et les ombres, de manière à relever certains points pour en dérober d'autres à l'œil; encore moins doit-il être un ballon gonflé de belles promesses et rayonnant d'espérances. Non, le prospectus ne connaît pas ces allures, ni ces finesses, ni ces ressources, ni ces ménagements. C'est un document grave,

sévère, franc et loyal. On y doit parler clairement, sans réticence, choisir son terrain, dessiner nettement sa position, faire connaître son plan d'action ainsi que la manière dont il sera exécuté, poser les limites que l'on prétend atteindre et ne jamais franchir; en un mot, on y doit découvrir le présent tout entier et tel qu'il est, sans spéculer ni escompter sur l'avenir au-delà de ce qu'il peut raisonnablement promettre.

Tel est le prospectus en général.

Tel sera le nôtre.

Nous ne renouçons pas sans doute à l'espoir de nous concilier l'esprit de tous, et de ne porter ombrage à personne; mais pour cela, nous comptons beaucoup moins sur les précautions oratoires que sur la droiture et la générosité de nos lecteurs; et sans leur demander plus de confiance que n'en méritent une parole sincère, de la bonne volonté et les moyens dont nous pouvons actuellement disposer, nous n'hésiterons pas un instant à leur découvrir, et à leur laisser voir, comme nous la voyons nous-mêmes, toute notre pensée. L'avenir, qui est la plus sûre des épreuves, dira si nous avons su conformer nos actes à nos paroles, ou promis au-delà de ce que nous pouvions tenir. Ce jugement, qui ne tardera pas à se faire entendre, nous l'acceptons par avance et de bon cœur, avec l'espoir, *Deo favente*, de le subir sans déshonneur, nous déclarant satisfaits et relativement heureux, si l'on veut bien seulement ne pas l'anticiper, ni nous juger sans nous avoir entendus.

Les points qui intéressent le lecteur et qui appellent notre attention, peuvent, il nous semble, se réduire aux suivants, savoir: l'objet, le but, les principes, l'autorité, l'esprit, et le nom de la Revue que nous offrons au public.

I

OBJET.

Et d'abord, quel sera l'objet de cette Revue?—Il est très-varié, comme on voit dans le titre, puisqu'il embrasse presque en entier le cercle des connaissances humaines. Sans les mentionner toutes expressément, il n'en exclut pourtant aucune. Notre Revue sera donc un champ ouvert à tous les talents, à tous les genres d'étude. Il serait bien à désirer, sans doute, que chaque partie des lettres ou des sciences eût un organe spécial, et que l'on pût trouver dans notre pays, comme dans les contrées

plus anciennes et plus riches, des recueils périodiques voués à l'avancement et à la vulgarisation de tous les genres de connaissances ; mais cette idée n'a pu jusqu'ici recevoir parmi nous qu'un commencement de réalisation, grâce à l'énergie de quelques hommes d'étude et aux faveurs du Gouvernement. Le temps de multiplier de pareilles entreprises n'est pas encore venu. Du reste, le fût-il, on sait qu'une Revue comme la nôtre a toujours trouvé sa place, et l'a gardée avec honneur dans les autres pays, malgré l'apparition d'œuvres spéciales. Pour celle-ci, sa spécialité est précisément de n'en pas avoir, d'être générale, de ne rien exclure, de tout embrasser presque au même titre.

Il ne sera pas toujours possible, avec un programme si large, de donner régulièrement à chaque matière toute l'attention qu'elle mérite, ni tout l'espace qu'elle pourrait légitimement occuper. Mais nous prétendons ne rien négliger. Le tableau des matières est là, complet, sinon aussi détaillé qu'il pourrait être, au front de notre Revue. Eh ! bien, nous n'hésiterons pas à le déclarer, ce n'est là ni une annonce solennelle à la mode du jour, ni une formule empruntée à quelque publication étrangère et qui n'engage à rien, ni un pavillon honorable destiné à couvrir une richesse d'emprunt, une marchandise de contrebande, ou un butin ravi à l'étranger. Non ; c'est un programme à remplir, qui sera rempli en effet, et à nos dépens, nous dirions volontiers à la sueur de notre front. Nous l'avons dressé avec réflexion ; et en le mettant aujourd'hui entre les mains de nos lecteurs, nous avons, avec la connaissance de ce qu'il promet, l'espoir bien fondé de n'avoir, au moment de l'exécution, ni à le désavouer, ni à le tronquer, contre l'attente légitime de ceux qui nous auront accordé leur confiance.

Nous voudrions maintenant faire passer, l'un après l'autre sous les yeux du lecteur, tous les objets partiels qui forment le domaine de cette Revue, et indiquer avec soin les principaux caractères qui les distinguent. Ce ne serait là ni un hors-d'œuvre, ni une cérémonie inutile, puisque l'une des fins obligées d'un prospectus est précisément de faire connaître autant que possible toutes les matières qu'on se propose d'étudier dans la suite. Mais, puisqu'il faut se borner, nous nous contenterons de jeter un coup d'œil sur trois points de notre programme, lesquels pourraient être, ou moins familiers à quelques-uns de nos lecteurs, ou plus sujets que les autres aux écarts de l'interprétation ; savoir : la Théologie, l'Économie sociale et la Politique.

Théologie.

Pour former un seul de ces hommes-complets qu'on vit paraître encore quand le moyen âge allait finir, nous n'avons plus le sel théologique qui faisait germer toutes les supériorités.

LOUIS VEUILLOT

Univers du 23 Novembre 1876.

Ce mot, Théologie, que nous mettons au sommet parce qu'il doit y être, signifie la science de Dieu. Dieu est l'objet principal de la théologie, mais il n'en est pas l'objet adéquat. D'une manière subordonnée, elle embrasse également les œuvres divines *ad extra*, dans l'ordre de la création et de la nature, comme dans celui de la sanctification et de la grâce, qu'elle ne considère pourtant que relativement à Dieu, premier principe et fin dernière.

A ce premier point de vue, la théologie serait déjà la plus noble des sciences. Mais ce qui la distingue de toutes les autres, c'est qu'elle s'éclaire à la lumière surnaturelle d'un double flambeau, le flambeau de la révélation et celui de la foi. La révélation rayonne sur l'objet, pour lui donner un éclat que n'a point en ce monde la vérité laissée à elle-même; la foi rayonne sur la raison, intelligence et volonté, pour l'élever, en lui communiquant une énergie que l'on chercherait en vain dans les replis les plus secrets de sa noble nature.

La théologie suppose donc et la révélation et la foi.

Elle suppose la révélation, puisque d'un côté, c'est l'autorité expresse de Dieu, ou l'autorité—science et {veracité—de Dieu *révéléateur*, ou la parole de Dieu suffisamment proposée, qui forme son appui, et que de l'autre, c'est dans les vérités révélées qu'elle trouve à la fois ses principes et son aliment propres. Elle suppose aussi la foi, car c'est par la foi, uniquement par elle, que la théologie peut user en effet de cet appui, s'alimenter à la source pure des vérités révélées. Autrement l'autorité de Dieu même, ainsi que la vérité révélée, ignorées ou méconnues, resteraient sans effet, sans valeur, absolument comme si elles n'existaient pas.

Mais la foi dont nous parlons doit être surnaturelle, parce que la raison, dépourvue de cette lumière divine qui la vivifie in-

trinsèquement, réduite à ses humbles forces, ne pourrait pas accueillir comme il convient l'objet élevé par la révélation à la gloire d'un rayonnement surnaturel. Il n'y aurait plus alors de proportion entre le connaissant et le connu ; et la vérité révélée, malgré l'éclat divin qu'elle a revêtu, ou plutôt à cause même de cet éclat, resterait à l'égard de la raison, bornée à ses propres lumières, dans une sphère supérieure, à une hauteur inaccessible.

Donc la théologie repose sur la foi. Intrinsèquement animée de sa vie, appuyée avec elle sur le roc de l'autorité divine, s'éclairant avec elle à la lumière du témoignage divin, s'abreuvant avec elle à la source miraculeuse des vérités révélées, elle s'avance, avec une royale majesté, *incedit regina*, à la conquête scientifique d'un domaine qu'elle connaît déjà et possède par la foi.

C'est une science, mais une science chrétienne, dans toute l'ampleur de l'expression : *Sacra doctrina*.

C'est la science des vérités de la foi, science proportionnée à la raison, sans doute, mais à la raison éclairée par la foi.

Elle repose sur la foi, suivant la belle expression de Clément d'Alexandrie : *Super fidem ædificatur* (1).

Elle est la foi même, comme le répètent si souvent les SS. Pères, laquelle, toujours ferme et inébranlable, cherche sans jamais s'écarter de ses voies, l'explication, la confirmation scientifique, l'ample et claire manifestation de ce qu'elle croit : *Fides quærens intellectum*.

La théologie s'entoure, il est vrai, de toutes les sciences rationnelles : critique, philologie, herméneutique, histoire, philosophie surtout ; mais en les prenant à son service, elle se souvient qu'elle est reine.

Elle sait qu'il ne lui est ni permis, ni libre de renoncer à ses titres, à ses principes, à ses lumières propres.

Elle sait que les principes ou les vérités des sciences rationnelles, ne sont ni ses principes, à elle, ni ses vérités.

Elle sait que soutenue, éclairée d'en haut, elle ne peut rien céder à ses inférieures ; mais qu'elle doit, au contraire, les soumettre à son sceptre, les diriger, les corriger au besoin, en un mot, les traiter comme des vassales, des servantes.

Vouloir descendre à leur niveau serait abdiquer ; et en abdiquant, elle s'anéantirait elle-même : elle ne serait plus rien.

(1) Strom. VII, p. 772, 757.

Cependant, remarquons-le bien, de ce que la foi précède la théologie, il ne s'ensuit pas que la foi précède la raison. Oh ! non, la foi ne précède pas la raison. Au contraire, c'est la raison qui précède la foi. La raison peut connaître, connaît en effet, et avec certitude, plusieurs vérités, avant de croire ; elle s'approche de la foi ; elle y conduit l'homme à l'aide de la révélation et de la grâce (1) ; et c'est en cela que la foi, quoique sur-naturelle, uniquement appuyée sur le témoignage, est néanmoins à juste titre, dans un sens très-vrai, appelée raisonnable.—On enseigne cependant que la foi est aveugle. Oui, mais qu'est-ce à dire ? Est-ce à dire que le fidèle n'a aucun motif solide de croire, ou qu'il ignore entièrement la valeur des motifs qui réclament son adhésion ? Est-ce à dire qu'il n'entend rien non plus à ce qu'il croit ? Oh ! non. La foi n'est pas aveugle de cette façon. L'homme ne saurait être appelé, ni par l'homme, ni par Dieu, à donner, sans savoir pourquoi, l'adhésion libre de son intelligence, ou à croire une vérité qui échappe absolument à sa vue. C'est un principe, que Dieu conduit chaque être selon sa nature : l'être raisonnable comme raisonnable, la brute comme brute. Il ne saurait mépriser l'essence des choses, dont il est l'auteur. Donner son adhésion à une vérité sur une autorité inconnue, équivaldrait à s'appuyer sur le néant. Croire ce que l'on ne voit aucunement, ne serait pas simplement ne rien croire, ce serait croire le rien, c'est-à-dire le comble de l'absurdité.

Cette connaissance dont nous parlons est requise, même relativement au plus profond des mystères.

Quand on dit que la foi est aveugle, cela signifie simplement que le motif de la foi, ou la raison pour laquelle on adhère à une vérité révélée, n'est pas la démonstration rationnelle de cette vérité, et que cette adhésion ne laisserait pas que d'être aussi ferme, la vérité en question fût-elle indémontrable, au-dessus de la raison. Cela signifie simplement que la foi repose essentiellement sur l'autorité du témoignage, témoignage connu, témoignage infailible, et non pas sur l'intuition ou le raisonnement. Par conséquent, s'agit-il d'une vérité à la fois démontrée et révélée, le fidèle y donne son adhésion en vertu d'un double motif : il y adhère en vertu de l'évidence, en tant qu'elle est démontrée, et en vertu de l'autorité du témoignage, en tant

(1) L'exercice de la raison précède la foi et y conduit l'homme à l'aide de la révélation et de la grâce. Propos. 3. S. Congreg. Indic. 1855.

qu'elle est témoignée : double adhésion, adhésion de la raison et adhésion de la foi : deux actes très-distincts, très-compatibles (1), mais qu'il ne faut jamais confondre.

Appliquons ces notions générales aux principales divisions de la science sacrée.

La théologie débute par l'*Apologétique*. C'est son premier pas. Elle n'a pas encore pris son vol vers le firmament où se meuvent comme des astres, dans une céleste harmonie, les vérités révélées. Ses investigations se portent sur les fondements, les sources, les règles de la foi. Elle se borne à considérer le grand fait de la révélation, et par conséquent les motifs de crédibilité qui paraissent dans l'histoire de la providence surnaturelle et des manifestations divines, à reconnaître le mode suivant lequel la vérité révélée est parvenue jusqu'à nous et se conserve toujours la même, pure, dans l'Écriture et la Tradition, par le ministère de l'Église divinement instituée.

On dirait, en la voyant contempler ces grandes assises, remuer en tous sens ces pierres, les examiner sous toutes leurs faces, les ajuster habilement l'une à côté de l'autre, on dirait qu'elle cherche le roc solide, qu'elle veut éprouver ces bases, et trouver pour la foi un appui digne de sa confiance. Il n'en est rien cependant ; car avant qu'elle eût commencé son travail scientifique, avant qu'elle eût jamais mis le pied sur ce terrain, la raison en avait déjà reconnu l'existence et la solidité, et là, comme sur un fondement inébranlable, elle avait avec assurance, dans la lumière et la chaleur fortifiante de la grâce, assis la ferme persuasion de sa foi.

Pour parler sans figure dans une matière de cette importance, distinguons trois actes : une première connaissance, savoir : Que Dieu infallible a parlé ; une seconde connaissance, savoir : Que Dieu infallible a révélé telle vérité déterminée et dans tel sens ; en troisième lieu, l'assentiment ou l'adhésion donnée à cette vérité révélée, sur l'autorité infallible de la parole de Dieu.

Cette adhésion est l'acte formel de foi.

L'acte formel de foi suppose donc, et implique, une double connaissance, laquelle vient elle-même d'une connaissance au

(1) La science et la foi peuvent avoir le même objet *matériel*. C'est ce qu'enseigne l'École, bien que saint Thomas semble avoir exposé une doctrine contraire.

moins confuse, proportionnée au génie de chacun, des motifs de crédibilité, et des raisons qui établissent le fait de la révélation.

Mais cette double connaissance, pour devenir surnaturelle, pour répondre à la dignité de son objet, pour entrer comme élément dans l'acte de foi, doit être élevée à l'aide de la grâce qui conforte. Sans cela, l'acte de foi ne serait pas lui-même surnaturel, et l'édifice entier de la foi, au lieu de *supposer* simplement l'action de la raison humaine, reposerait tout entier sur cette base fragile (1).

Etant donné l'action primitive de la raison et de la foi, l'apologétique commence. Appuyée sur cette persuasion fondamentale, par conséquent croyante, chrétienne, elle s'efforcera, à la lumière même de la foi, d'élucider, d'expliquer cette persuasion.

Elle donnera une notion plus distincte des motifs de crédibilité, et des raisons qui établissent le fait de la révélation, une intelligence plus ample, plus profonde.

Tel est son rôle.

Ebranlez cette base, immédiatement l'apologétique tombe à l'humble niveau de la philosophie ; elle peut être, à ce titre, une lumière naturelle, une introduction à la théologie, nullement une partie de la théologie proprement dite.

De soi, par conséquent, l'apologétique chrétienne n'ajoute rien à la certitude et à la fermeté de la foi. Elle ne vient ni recommencer l'œuvre de la raison, ni introniser ou supplanter la foi, qui possède, ni en faire abstraction, ni ébranler les bases de l'édifice sacré : elle vient au contraire s'y asseoir elle-même, et s'y reposer, afin de s'éclairer à la lumière vive

(1) Voilà pourquoi nous ne croyons pas qu'on puisse prendre à la lettre les lignes suivantes, qui se voient à la page 12 du *Discours prononcé à la distribution des prix du Séminaire de Nicolet le 27 juin 1876*, par M. l'abbé T. M. O. Maurault, savoir : " Cette nature déchue, malgré ses indigences et ses faiblesses, lui paraît (à saint Thomas) encore quelque chose de si solide et de si fort, qu'il (saint Thomas) fait reposer sur elle seule tout le poids de l'édifice sacré, en reconnaissant comme dogme de la raison seule la vérité fondamentale de l'existence de Dieu."

M. l'abbé Maurault nous pardonnera cette réserve, d'autant plus volontiers, que sa réputation de savant est mieux accréditée et que son discours sur saint Thomas accuse une connaissance plus sérieuse du grand maître. Nous étudierons ce discours dans un de nos prochains numéros, en même temps que le *Discours sur l'Éducation*, prononcé la même année au Séminaire des Trois-Rivières.

de la lampe qui brûle toujours. Chrétienne, elle veut uniquement revoir à son aise ce que la raison a déjà vu et embrassé avec amour, dans une étreinte surnaturelle: *Fides quærens intellectum*.

. Si donc le fidèle étudie les motifs de sa foi, ce n'est pas qu'il donne le moindre accès au doute ou à la défiance—ce qui constituerait une erreur et une faute—mais il s'éclaire.

Il est semblable à l'héritier d'une grande famille, lequel connaît déjà, à n'en pouvoir douter, la noblesse du sang qui coule dans ses veines, et la légitimité de sa possession. Cependant, au retour d'une campagne laborieuse, dans les loisirs de la paix, il aime à contempler le passé. On le verra, au foyer même où vivaient ses pères, et entouré de leurs images vénérées, on le verra relire avec attention leur histoire, qui est la sienne, réunir et ranger avec ordre les titres sur lesquels reposerait, au besoin, la preuve de ses droits acquis et reconnus.

Il est semblable à un voyageur qui a distingué, avant de s'y embarquer, le vaisseau destiné à le conduire sûrement au port. Plus tard, au jour de la tempête ou au milieu du calme—quelquefois plus fatal que la tempête—il suivra d'un œil attentif, sans jamais céder à la crainte, les mouvements de la manœuvre, en observant les astres déjà connus, qui semblent jaillir l'un après l'autre du firmament, et se dérouler avec ordre, à mesure que se continue la marche assurée du vaisseau.

Pour employer une comparaison plus juste encore, il est semblable au jeune homme qui va mettre le pied sur le seuil des sciences naturelles, et pénétrer dans leur noble sanctuaire. Renonce-t-il alors à ces premiers principes qui ont jusque-là éclairé son âme? Se dépouille-t-il de ces notions fondamentales, déjà acquises, et qui lui sont communes avec tous les hommes? Oh! loin de là. Ces notions primitives pourront s'éclaircir davantage, à mesure qu'il pénétrera plus avant dans les secrets et les applications de la science; mais s'ébranler, jamais. Au contraire, ce sont elles précisément qui resteront la règle des connaissances futures, la base immuable sur laquelle tout viendra s'appuyer.

Nous venons de passer entre deux abîmes: le traditionalisme et l'hermétisme. Le traditionalisme refusait tout à la raison, non-seulement l'honneur de conduire l'homme à la foi, mais son droit de priorité sur elle, et jusqu'à la possibilité de connaître avant d'avoir cru.

Hermès, au contraire, soutint qu'il ne peut y avoir aucune ferme certitude de l'existence et de la vérité de la révélation, sans un examen *philosophique* des motifs de crédibilité, et des raisons sur lesquelles cette vérité repose.

Il en concluait que les fidèles, eussent-ils été élevés et nourris dans l'Eglise Catholique, pouvaient et devaient subordonner leur persuasion, touchant la crédibilité de leur religion, aux conséquences qu'amènerait l'investigation philosophique, aux chances variables de l'examen rationnel.

Le traditionalisme, pour abaisser la raison au profit de la foi, rendait complètement impossible la foi elle-même, puisque la foi suppose essentiellement, comme nous l'avons vu, une double connaissance. L'hermétisme, sous la fausse apparence de soutenir la raison, dépossédait d'un seul coup et la foi et la raison de leur travail antérieur.

Tant il est vrai que les extrêmes se touchent, et que les exagérations, à quelque race qu'elles appartiennent, se ressemblent comme des sœurs.

L'Eglise, infallible, qui n'aime aucun excès et ne pactise pas, a condamné l'une et l'autre théorie.

La *Théologie positive*, dogmatique et morale, élève ses regards au-dessus des fondements de la foi. Elle contemple la multitude des vérités révélées. Elle dira, à sa manière, c'est-à-dire scientifiquement, quelles sont les vérités, soit théoriques soit pratiques, contenues dans la révélation, et comment elles y sont contenues. Mais pour cela, elle aura besoin de s'appuyer sur la foi primitive, qui adhère à ces vérités et en implique la connaissance, de la consulter, de marcher à sa lumière; en deux mots, la théologie positive n'aura, comme l'apologétique, qu'à expliquer, prouver scientifiquement, défendre ce qu'elle croit.

Quant à la *Théologie spéculative* ou scolastique, elle se bornera à expliquer, à étendre, autant qu'il est possible de le faire au moyen des idées et des vérités rationnelles, le sens déterminé que le fidèle a déjà perçu, obscurément, il est vrai, et au moyen d'analogies, mais enfin perçu dans la série des vérités révélées. Elle montrera donc le dogme lui-même dans sa raison intrinsèque, autant que le peut faire une intelligence éclairée par la foi. Au moyen d'analogies, ou de *ressemblances*, comme dit saint Thomas, le théologien, muni de ce flambeau surnaturel, pénétrera jusqu'à la nature même des choses supra-

rationnelles, en découvrira les rapports mutuels, et contempera l'harmonie qui existe entre ces vérités elles-mêmes, entre ces vérités et celles qui appartiennent à l'ordre plus humble de la raison ; il arrivera ainsi jusqu'à les percevoir, à les comprendre, d'une certaine manière.

La *Théologie polémique* n'a pas d'objet propre à elle. Son rôle est de défendre la foi. Elle veille autour de la place et repousse l'attaque, laquelle peut se porter, successivement ou à la fois, sur tous les points que nous venons d'énumérer, c'est-à-dire sur les fondements de la foi, sur le dogme en particulier, ou sur l'intelligence du dogme ; du côté de l'apologétique, de la théologie positive, ou de la théologie spéculative.

C'est assez dire qu'elle n'a d'autre appui que celles-là, d'autre règle que la leur, c'est-à-dire la foi, avec la connaissance qu'elle implique.

Nous nous sommes laissés entraîner trop loin peut-être par une science que nous aimons. On nous pardonnera en considérant que nous avons par là même, non seulement fait connaître un peu les caractères qui la distinguent, mais encore indiqué le rang qu'elle occupe relativement aux autres, et la juridiction qu'elle doit exercer sur elles.

Avons-nous besoin d'ajouter qu'une large et très-large part sera faite à la théologie dans notre Revue ? La théologie n'est pas confinée au sanctuaire, quoiqu'elle soit proprement la science du prêtre : elle veut se répandre et rayonner au loin, au profit des intelligences, et des sciences rationnelles elles-mêmes. Autrefois, dans des siècles apparemment plus humbles que le nôtre, aucun jurisconsulte, aucun homme d'état, convaincu de sa dignité, n'eût voulu ignorer la théologie, à plus forte raison méconnaître des génies comme saint Thomas, Suarez, de Lugo.

L'art lui-même s'inspirait de la science sacrée. Tout récemment, Louis Veillot, dans un article intitulé L'ART ET LA THÉOLOGIE, d'où nous avons tiré la pensée qui ouvre ce chapitre, n'a pas craint de dire : " Raphaël n'est si grand que parce qu'il fut " un élève, et pour mieux dire, un fils de la théologie. Cessant " d'étudier la doctrine, les peintres venus après lui ont perdu " l'aliment où il avait puisé la force d'écrire la *somme* entière de " l'art."

Si maintenant l'on nous demande quelle partie de la théologie nous cultiverons de préférence, nous dirons sans détour que nous ne savons trop : cela dépendra en grande partie des circonstances.

L'apologétique, qui touche aux fondements de la foi, demandera probablement une attention particulière ; mais nous n'oublierons pas le dogme, et nous en traiterons avec plus de soin peut-être qu'on ne fait d'ordinaire. Pour une cause ou une autre, qu'il ne s'agit pas d'indiquer ici, le dogme est la partie que l'on ignore le plus. Non-seulement chez les humbles chrétiens de nos campagnes, mais dans nos grandes villes, chez des hommes réputés instruits et qui le sont en effet, il y a sur les dogmes catholiques les plus simples en apparence, les plus ordinaires pour ainsi dire, une absence de connaissances, un mélange d'idées fausses, une confusion, des obscurités qui étonnent et consternent à la fois. Témoins presque tous les jours de cette faiblesse, on se demande involontairement d'où elle peut venir. Sans doute, nous le savons bien, on n'ignore pas l'essentiel, et les lumières nécessaires pour croire d'une manière raisonnable et méritoire, avec l'aide de la grâce, ne manquent point. Cependant quelle lumière se répandrait dans les âmes, si, à l'aide de la théologie, on parvenait à se faire du dogme une connaissance claire et distincte ! si on le voyait appuyé de ses preuves convenables ; si à l'égard des mystères, qui dépassent les limites de la faible raison, l'on arrivait non-seulement à conclure en aveugle, mais à voir qu'il n'est pas impossible, à voir même comment il est possible qu'il en soit ainsi !

Nous travaillerons donc, dans la mesure de nos forces, à dissiper les ténèbres qui couvrent la face rayonnante du dogme catholique, et à diriger de ce côté les flots de lumière qui jaillissent des sources pures de la théologie.

Economie sociale.

Cette science—car on peut aujourd'hui l'appeler de ce nom—est relativement très-jeune. Ce n'est guère que dans les deux derniers siècles, que l'on a pu en saisir plus ou moins les principes, et en suivre les conclusions. Mais elle a pris déjà un essor considérable. Il suffirait pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur le *Bulletin de la Société internationale des études pratiques d'Economie sociale*, publié à Paris, et sur les nombreux travaux de M. Le Play. L'économie sociale a eu le même sort que les autres sciences d'observation : elle a souffert longtemps des conclusions *à priori* ; mais elle s'élançait à son tour, au moyen d'observations plus écoutées et plus sûres, vers

les hauteurs où se sont déjà élevées la physique, la chimie et les autres sciences que l'on est convenu d'appeler naturelles.

Dans notre pays, l'économie politique n'est pas même dans l'enfance, elle est encore à naître. On dira peut-être que les conditions sociales où nous sommes n'ont pas soulevé chez nous les graves problèmes qui se dressent, comme des spectres menaçants, en face des nations de l'Europe. C'est vrai. Mais serons-nous toujours libres de les écarter? Supposé même qu'il en fût ainsi, notre rôle devrait être au moins celui de spectateurs intelligents et attentifs.

Du reste, est-il bien vrai que nous n'ayons en fait d'économie sociale aucun problème à résoudre? L'économie sociale enseigne "comment se forment, se distribuent et se consomment les richesses qui satisfont aux besoins des sociétés" (1). Autour de cet objet, déjà si vaste en lui-même, viennent se ranger, à raison du rapport qu'elles ont avec lui, mille questions relatives au commerce, à l'agriculture, aux arts, à l'industrie, à l'éducation des différentes classes de citoyens, à la population, aux moyens de subsistance : les questions de tarif, de protection, d'émigration, d'immigration, de crédit, du travail, et mille autres que l'on qualifie à bon droit d'économiques. Nous le demandons à tout homme qui pense, n'y aurait-il, dans ce tableau pourtant si incomplet, rien qui nous intéresse? aucune question qui réclame nos études? Est-ce que l'émigration en particulier, l'état de notre industrie, la prostration de notre agriculture, le sort de notre colonisation ne disent rien à nos âmes? N'y aurait-il en tout cela aucun problème digne de nos méditations, aucun sujet capable d'attirer l'attention de nos jeunes gens d'espérance, trop livrés, hélas! aux ardeurs des passions politiques?

Nous ferons donc dans notre Revue une large part à l'économie sociale. Nous accueillerons avec empressement, et une reconnaissance spéciale, tous les travaux utiles qui se rapporteront à cette importante matière. Même, si nous l'osions, nous exprimerions ici un souhait : celui de voir se former à Montréal, la capitale commerciale du Canada, entre les hommes intelligents dévoués à la patrie, quelque association d'économie sociale pratique, à l'instar de celles qui fleurissent déjà en France, en

(1) J. B. Say, Traité d'Economie politique, discours préliminaire, p. 1. Cette définition peut bien n'être pas parfaite, mais elle nous suffit pour le moment.

Angleterre, en Allemagne et ailleurs. Une pareille association, qui ne manquerait pas d'aliments, rendrait d'immenses services à notre pays ; elle exercerait une heureuse influence sur la législation.

Politique.

Que l'on se rassure, il ne s'agit ici ni de la politique active ni de l'intérêt mobile des partis. Au fond, ce n'est pas de la politique souvent, ni de la diplomatie, que l'on fait sur notre humble coin de terre ; c'est une lutte d'intérêt personnel et d'ambitions, où la politique véritable, c'est-à-dire l'art de bien gouverner les hommes ; et les vraies questions politiques, qui regardent la prospérité commune, ont une trop faible part. Que l'on restitue à ce mot la signification qui lui est propre ; et si l'on nous demande après cela : parlerez-vous politique ? nous répondrons franchement que oui.

Oui, nous traiterons les questions religieuses ou morales qui forment la base inébranlable et la règle de la politique ; nous traiterons, à mesure qu'elles se présenteront, les questions sociales dont la solution peut être utile aux hommes qui gouvernent ou qui prennent part à la confection des lois ; nous traiterons les questions d'économie politique, de législation, de jurisprudence, d'éducation, et en général les questions d'intérêt public qui peuvent surgir et qui surgissent en effet tous les jours, ici comme ailleurs.

La REVUE DE MONTREAL n'est pas un recueil, mais une Revue ; et elle ne veut pas renoncer à l'attrait de l'actualité, à l'intérêt spécial qu'elle offre, dans un pays comme le nôtre, la discussion sérieuse des questions pratiques dont nous parlons. Elle ne le peut pas non plus ; car qui ne sait qu'il faut éclairer l'opinion publique, dans tous les pays, au Canada aussi bien qu'ailleurs, et que, tout bien compté, on peut le faire dans une Revue avec autant de facilité, de calme et de garantie que dans aucun autre journal ?

Nous traiterons donc ces questions, si non toutes et toujours—ce qui serait trop promettre ; car il est des circonstances qu'on ne maîtrise pas—du moins autant que nos forces, nos moyens, ou les temps nous le permettront ; mais nous les traiterons en elles-mêmes, sans acception de personnes, sans préoccupation de partis.

S'il faut expliquer clairement ce que nous entendons par

traiter les questions d'intérêt public sans préoccupation de partis, nous dirons qu'à nos yeux cela veut dire qu'en traitant ces questions, nous ne prendrons jamais pour règle ni le point de vue ni le contrepied d'un parti, quel qu'il soit. La vérité sera notre seul guide. Nous pourrions nous tromper sans doute ; mais notre erreur, si elle existe, restera une erreur de bonne foi, jusqu'à ce qu'on nous ait démontré le contraire ; ce que nous permettrons de bonne grâce, sinon avec le sentiment héroïque de saint Augustin, qui disait : *Cupio refelli*, je désire être réfuté.

Cela veut dire aussi que, retranchés sur le terrain solide des principes et des faits généraux, nous dirons la vérité, sans en faire aux partis mêmes aucune application hostile ; et que nous ne toucherons jamais ni aux intentions, ni aux motifs, ni à la bonne foi d'un adversaire, autrement que par la réfutation de ses écrits, ou l'affirmation et la démonstration de ce que nous croyons la vérité et le bien.

Voilà notre position.

Elle nous paraît logique.

Autrement, on ne pourrait pas même traiter de religion, d'une manière pratique, sans être accusé de politique de parti, sous prétexte que l'enseignement de l'Eglise pourrait, dans ses applications, tourner contre l'un ou favoriser l'autre. Tout le monde devrait se taire sur les plus graves questions d'intérêt public ; car si l'on défend à ceux-ci de dire la vérité pour protéger la réputation d'un parti, on devra, par le même principe, le défendre à ceux-là, dans l'intérêt de l'autre : c'est-à-dire qu'on sera, même dans les questions libres, à la merci du premier occupant. Tant il est vrai que le seul terrain logique est celui de la vérité : *veritatem tantum et pacem* ; et que quiconque a promis de se renfermer dans la région des abstractions, comme dans un ciel, d'où l'on n'aperçoit plus la terre livrée à la dispute des hommes, est un trompeur ou un utopiste. Il n'y restera jamais. Laissez-le descendre sur la terre ; vous verrez qu'il apportera aux luttes temporelles d'autant plus d'ardeur qu'il se croit plus divin dans son origine, et qu'il a contenu plus longtemps les instincts de son humaine nature.

II

BUT.

Toute œuvre a son but. S'il s'agit d'une entreprise aussi grave que la nôtre, il devient nécessaire de le bien indiquer.

On nous croira sur parole, il faut l'espérer, si nous disons qu'il ne se mêle à notre pensée aucune intention mesquine, aucun intérêt personnel non avouable, aucune sympathie préconçue d'école, ou de parti, politique ou autre. Non, si nous voulions descendre dans l'arène ardente et poudreuse de la politique, nous le ferions à face découverte, franchement, sans nous cacher derrière personne, sans réclamer de privilège personnel ; mais nous choisirions un instrument plus facile à manier qu'une Revue. Pour lutter avec satisfaction et chance de succès, il faut une arme légère, toujours prête, rapide comme la pensée, prompte comme l'éclair, sans quoi le combat languit, et l'on est dépassé par les hommes et par les faits, envahis, enveloppés de toute part, en un mot perdu. Cela est vrai dans tous les pays, et particulièrement dans le nôtre, où l'on ne suit la plus grave discussion qu'au jour le jour, irrégulièrement, sans jamais ou presque jamais regarder en arrière, recourir au passé, ni même conserver les pièces qu'il faudrait consulter, pour se mettre en état de rendre un jugement éclairé, équitable.

Donc, notre but, notre unique but est le progrès des lettres, des sciences, des arts dans notre chère patrie, l'intérêt public, et par-dessus tout l'honneur de la religion et de l'Église. Nous voulons offrir à tous, à l'âge mûr, à la jeunesse, une lecture saine à la fois et substantielle. Nous voulons encourager le travail et le talent, dans quelque direction qu'ils s'exercent. Notre Revue est ouverte à tous. Il suffira pour y paraître, que les efforts de l'auteur aient été trouvés heureux par le Conseil de la Rédaction. Nous voudrions aussi que la "Revue de Montréal" fût tellement conduite, qu'elle fit honneur au pays. Mais pour cela, on ne doit pas oublier qu'une Revue n'est pas une œuvre individuelle, mais "un rendez-vous de lumières et d'efforts, un centre d'union et de travail," comme le disait à propos d'une Revue analogue à la nôtre, M. Victor Nicolet (1).

Nous tiendrons, autant que possible, à ne publier que des travaux originaux, et en particulier ceux dont le sujet touche le pays de plus près. La "Revue de Montréal" veut avec raison moissonner dans son propre champ, qui est assez vaste, et assez bien préparé pour fournir une floraison digne d'être recherchée. Il faut bien sans doute traiter les grands sujets,

(1) Revue Catholique des Institutions et du Droit, 1ère année, numéro 1, page 12.

qui sont universels ; il faut bien aussi s'occuper des autres ; mais il n'est pas moins convenable de s'occuper de soi-même.

Le temps est favorable : nos relations avec l'étranger, qui ont fait un grand pas à l'Exposition de Philadelphie, vont se multipliant tous les jours. Aujourd'hui, dans plusieurs pays, spécialement en Italie, en Angleterre, et en France, notre ancienne mère-patrie, toujours aimée, malgré ses fautes et ses revers, aucun publiciste de quelque importance ne nous ignore, et plusieurs s'occupent de notre pays (1). Le rôle que le Canada est appelé à remplir dans l'assemblée des peuples n'est pas suprême, il est vrai, ni établi vis-à-vis des autres sur un pied d'égalité, puisqu'il dépend d'un empire, mais il ne saurait être comparé non plus au rôle insignifiant qu'occupait au Panthéon l'image du dieu étranger. Nos institutions, nos grands établissements d'éducation supérieure, comme l'Université Laval, par exemple, aujourd'hui si favorisée et si glorieuse, nos lois, ont provoqué de toutes parts des études, des réflexions généralement exactes, presque toujours honorables pour le pays, lesquelles n'avaient probablement jamais été faites au milieu de nous. Suivons cet exemple, au moins, si n'avons pas su le devancer, et n'attendons pas, spectateurs immobiles, que l'étranger vienne, comme il est arrivé plus d'une fois relativement à notre histoire, s'emparer du champ qui nous appartient, moissonner dans l'abondance ces grains nouveaux et frais, pour ne laisser aux fils du père de famille que les rares épis que sa faux a épargnés.

Il y a eu des années relativement florissantes dans la courte histoire de notre vie intellectuelle. Nous voulons non-seulement contribuer à en conserver le souvenir, mais encore, témoignons des efforts généreux qui se font aujourd'hui du côté des lettres, des sciences, des arts, ou pour parler plus humblement, du côté des études sérieuses, nous voulons profiter du mouvement qui existe, le seconder, bien plus, si ce n'est pas trop dire, l'étendre, le doubler.

Telle est notre ambition. On trouvera qu'elle dépasse nos forces peut-être, mais jamais on ne pourra nier qu'elle ne soit honorable.

(1) Voir la Revue des Institutions et du Droit, juin 1876, etc., etc. ; La Scienza et la Fede, quarta serie—della collezione, vol. CIV. fasc. 616. Napoli. 1876, et beaucoup d'autres publications de ce genre.

III

PRINCIPES.

Les principes constituent, dans une œuvre comme la nôtre, un élément essentiel, dominant. Bien plus, ils en sont l'âme, la vie. Ce sont eux qui informent, pour nous servir d'une expression de l'École, le corps entier de l'œuvre, et tout ce qui n'en reçoit le mouvement est mort.

Il est donc nécessaire d'exposer nos principes.

Nous disons principes; car on ne s'attend pas, sans doute, à ce que dans un prospectus, qui n'est après tout qu'un préambule, nous portions la lumière jusque dans la multitude des questions présentes ou futures; et que nous tirions jusqu'à la dernière les nombreuses conséquences qui se rattachent à tant de sujets divers.

Quels sont nos principes?

Nous répondons: les principes catholiques. Et les principes catholiques, nous n'irons les chercher ni à droite, ni à gauche, où l'ardeur des combats a soulevé tant de poussière, mais plus haut, dans les sphères lumineuses, calmes et sereines de la théologie.

Cette réponse devrait suffire; car enfin, il n'y a pas deux religions catholiques ou deux théologies; il n'y en a qu'une, dont le foyer est à Rome, et le rayonnement partout.

Que nous enseigne la théologie?—Jetant d'abord les yeux à la base même du christianisme, sur cette révélation promulguée par Jésus-Christ, et par les Apôtres inspirés de l'Esprit Saint, terminée chez ces derniers, de telle sorte qu'il ne puisse y être ajouté un seul mot (1), adressée à tous les hommes comme nécessaire au salut, destinée à traverser, intègre et pure, comme au sortir de sa source, tous les siècles à venir, au milieu des générations qui passent, à travers les empires qui s'élèvent ou s'éroulent—la théologie nous montre cette révélation confiée par Jésus-Christ lui-même, définitivement et pour toujours, comme un dépôt sacré, non pas aux mains des hommes, impuissantes à

(1) Oubliant cette vérité fondamentale de la religion catholique, il y a, parmi nos frères séparés, des hommes qui nous accusent de croire que l'Église peut ajouter ou retrancher au dépôt de la révélation: tandis que d'autres, considérant la révélation comme une simple ébauche, attendent la venue de nouveaux révélateurs.

conserver, habiles à corrompre ; non pas à la lettre inerte, qui veut elle-même être gardée, mais à un Magistère authentique, vivant, personnel, perpétuel, visible—les Apôtres et la succession apostolique—divinement institué pour conserver, interpréter, expliquer, propager la doctrine révélée, avec autorité, et la défendre, jusqu'à la fin des siècles, contre l'action du temps et le torrent envahisseur de l'erreur ou des passions.

Elle nous dit qu'à l'autorité du Magistère qui enseigne d'un côté, répond, de l'autre, la sujétion, le devoir d'en accepter avec obéissance les vérités de la foi, et l'explication de ces vérités.

Tel est le plan divin du christianisme, l'essence même de l'économie chrétienne.

On s'étonnera peut-être que nous commençons de si haut l'exposé des principes catholiques. Qu'on ne s'en étonne point ; il faut bien commencer par la base. Or c'est ici même le point fondamental du Christianisme.

Nommez une erreur, une seule, qui n'ait sa racine dans la négation de ce principe. Appelez-la césarisme, gallicanisme, libéralisme absolu, modéré, ou dit catholique, il n'en est pas une seule qui ne vienne du principe du jugement privé.

Prenez la libre pensée elle-même. Qu'est-elle ? La fille du jugement privé. Quand on a fatalement conquis, non pas le droit, car le droit ne se conquiert pas, mais la liberté d'aller puiser avec indépendance sa religion dans l'Écriture, sans plus s'occuper du Magistère vivant auquel fut confiée toute la doctrine, on est armé contre l'Écriture elle-même. On n'a plus qu'un pas à faire, non-seulement pour la plier à sa guise, ce qui est encore, après tout, une servitude et un embarras, mais pour la rejeter complètement, et devenir ce que l'on appelle un libre-penseur.

La libre-pensée est la fille du *jugement privé*.

Examinez encore les choses de plus près. Pourquoi, même dans certains pays catholiques, ces retours contre les condamnations de Rome, contre ses décisions, contre ses jugements, contre ses conseils, ou contre les jugements, décisions ou conseils de congrégations romaines, participantes de l'autorité du Souverain Pontife ? D'où vient ce mal ? Du *jugement privé*.

Mais quoi ! Faudra-t-il donc renoncer à l'exercice de son jugement ? Non, pas du tout ; mais quand on a eu le bonheur de se trouver dans la vérité au moment où sa raison s'ouvrait à la

lumière, ou d'y revenir plus tard ; en un mot quand le jugement privé a vu lui-même dans le Magistère vivant de l'Eglise le témoin authentique de la vérité, il sent assez, s'il est raisonnable, qu'il doit respecter ce témoignage, divinement appuyé, à l'égal de celui de Dieu même, et qu'il ne lui est plus permis dès lors de tergiverser sur les conséquences, qui vont de soi. L'Eglise, divinement instituée l'enseigne : donc c'est la doctrine que je dois suivre. En dehors de ces limites le jugement privé s'exercera en toute franchise (1).

Le Magistère authentique est de l'essence même du Christianisme.

Le Christianisme, c'est l'Eglise.

La théologie nous montre l'Eglise universelle—réunion des fidèles et des pasteurs considérés comme croyants—divinement établie dans la vérité indéfectible de sa foi, qui est une, ou en d'autres termes, infaillible dans sa croyance, *infallibilis in credendo*.

Mais nous rappelant aussitôt que cette foi est obéissante, et qu'elle répond comme effet à l'enseignement du Magistère authentique, elle nous dit que pour cela même J.-C. a promis et conféré à ce Magistère l'infailibilité enseignante : *infallibilis in docendo*, et l'autorité de providence universelle : *auctoritas providentiæ universalis*.

L'infailibilité et l'autorité de providence universelle ont un *sujet* où elles résident, un *objet* sur lequel elles s'exercent.

Considérant d'abord le *sujet* de l'infailibilité, la théologie nous enseigne, d'une manière générale, que l'infailibilité étant contenue dans le pouvoir et l'office d'enseigner authentiquement l'Eglise universelle, tous ceux-là sont *sujets* de l'infailibilité, ou en jouissent, qui tiennent de Jésus-Christ ce pouvoir et cet office.

Elle nomme en effet le collège des Apôtres, en union avec Pierre, ou les apôtres non pas individuellement (2), mais conjoin-

(1) Il est remarquable que le protestantisme ose nous accuser de servitude, quand on sait que le père même du système a nié jusqu'à l'existence de la liberté.

(2) Chacun des apôtres ayant l'office d'enseigner l'Eglise universelle était infailible individuellement ; cependant ce privilège n'étant pas *ordinaire*, mais *extraordinaire* ne devait pas être l'héritage de leurs successeurs. Pierre seulement reçut cette prérogative à titre de prérogative *ordinaire*, et par là même son successeur jusqu'à la fin des temps.

tement, en tant qu'ils sont unis à leur chef, comme les membres à la tête. Par là même, elle a nommé le Corps de la succession apostolique, ou les évêques successeurs des apôtres, non pas individuellement, mais conjointement en tant qu'ils sont unis, et subordonnés au chef visible de toute l'Eglise, ou, ce qui est la même chose, en tant qu'ils sont *l'Eglise enseignante*.

A ce sujet, elle observe avec soin que c'est Jésus-Christ lui-même qui confère à l'Eglise enseignante l'infaillibilité. Mais le Pontife Romain donne à l'Eglise enseignante sa raison d'être ; il constitue les successeurs des Apôtres *en Eglise enseignante*, à laquelle fut promise l'assistance de l'Esprit Saint.

La théologie ajoute que l'Eglise enseignante est infaillible dans la prédication universelle de la doctrine qui concerne la foi et les mœurs, dans les jugements solennels ou les définitions de la même doctrine.

Elle nomme en second lieu Pierre, auquel fut promise et conférée la primauté, non-seulement d'une manière distincte des autres apôtres, mais encore relativement à eux. Pierre reçut de Jésus-Christ, à titre de prérogative *ordinaire*, pour lui-même et pour ses successeurs, le pouvoir et l'office de paître et d'enseigner l'Eglise universelle, pasteurs (1) et fidèles ; pouvoir et office qui exigent, en vertu même de l'institution divine, l'obéissance de la foi, et la soumission de toute l'Eglise. De là l'infaillibilité de Pierre et de ses successeurs, les Pontifes Romains, promulguée comme dogme en ces termes : " Le Pontife Romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de " Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu " de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine con- " cernant la foi ou les mœurs doit être crue par l'Eglise univer- " selle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été " promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette " infaillibilité dont le divin rédempteur a voulu que son Eglise " fût pourvue en définissant la doctrine touchant la foi ou les " mœurs ; et par conséquent, de telles définitions du Pontife " Romain sont irréformables de soi, et non en vertu du consen- " tement de l'Eglise (2). "

(1). Relativement au Souverain Pontife enseignant ainsi l'Eglise, les Pasteurs et les Docteurs sont eux-mêmes enseignés, tout en demeurant Pasteurs à l'égard des fidèles, et chargés, comme tels, de leur proposer authentiquement la doctrine définie, de l'enseigner, de la défendre.

(2) De^o concilii vaticani constit. I. de Eccles. Christi. cap. 4.

Donc l'Eglise enseignante et le Pontife Romain, constituent un double sujet de l'infaillibilité ; non pas qu'il y ait ici une distinction adéquate—puisque le Pontife Romain est la cause formelle de l'Eglise enseignante—mais une distinction inadéquate : c'est-à-dire que dans le sujet de l'infaillibilité, l'on distingue, d'un côté, le chef visible composant et informant le corps de l'Eglise enseignante, laquelle, ainsi constituée, est infaillible en vertu de l'assistance de l'Esprit de vérité ; et, de l'autre, le même Pontife Romain considéré en lui-même : *per se spectatus*.

La théologie nous enseigne qu'il ne faut pas confondre la cause efficiente de l'infaillibilité, c'est-à-dire l'assistance de l'Esprit de vérité, avec l'inspiration ; ni, s'il s'agit de l'Eglise, la cause formelle qui la fait Eglise enseignante avec la cause efficiente qui la fait infaillible, dès qu'elle est formellement constituée comme enseignante.

Elle nous dit que ce qui est de foi catholique touchant l'objet ou l'extension de l'objet de l'infaillibilité, si on la considère dans l'Eglise enseignante ou le Concile général, l'est également si on la considère dans le Pontife Romain parlant *ex cathedra* ; que ce qui est théologiquement certain par rapport à l'objet ou à l'extension de l'objet de l'infaillibilité considérée dans l'Eglise enseignante, l'est également, si on la considère dans le Pontife Romain (1).

Elle nous avertit qu'il n'est pas nécessaire que le consentement soit antécédent ou concomitant, soit subséquent, de l'Eglise ou des Evêques concoure comme *jugement authentique* avec le jugement ou la définition du Pontife Romain. Réclamer ce consentement de l'Eglise comme nécessaire à l'infaillibilité des définitions du Souverain Pontife, de telle sorte que l'unique sujet de l'infaillibilité serait le corps de l'Eglise enseignante, c'est-à-dire le Souverain Pontife avec les Evêques, est une hérésie.

Elle admet cependant que le consentement antécédent de l'Eglise peut être pour le Souverain Pontife un moyen de connaître une doctrine comme définissable, sans qu'il soit vrai pourtant de dire que ce consentement constitue de soi l'unique moyen ou un moyen nécessaire pour arriver à cette connaissance. Il y a d'autres sources que ce consentement, d'autres moyens pour con-

(1) Donc la proclamation du dogme de l'infaillibilité n'a absolument rien changé aux relations des gouvernements ou des individus avec l'Eglise ou avec le Pontife Romain.

naître ce qui est définissable touchant la foi ou les mœurs. Il n'est pas même du tout nécessaire que ce consentement existe, car le Magistère peut définir des questions restées douteuses, et controversées, non-seulement hors de l'Eglise, mais dans l'Eglise même, jusqu'au moment de la définition.

Quant au consentement *subséquent* de l'Eglise, il existe toujours, sans quoi l'Eglise de Jésus-Christ ne serait plus l'Eglise; mais il existe comme *effet* de la définition portée par le Pontife Suprême.

La théologie trouve dans les paroles mêmes du Concile du Vatican le sens de l'expression *ex cathedra*. Le Pontife Romain, dit-elle, parle *ex cathedra* lorsque "remplissant la charge de "pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit en vertu "de sa suprême autorité *apostolique*, qu'une doctrine concernant "la foi ou les mœurs doit être crue par l'Eglise universelle."

Elle dit que l'intention de *définir* ainsi la doctrine ou d'enseigner d'une manière définitive, avec une autorité qui oblige toute l'Eglise à l'obéissance de la foi, doit être manifeste et reconnaissable à des signes clairs;—que cependant il n'y a aucune forme essentielle déterminée, que le Pontife soit tenu d'employer pour manifester cette intention;—qu'il existe à la vérité certaines formes solennelles exprimant de soi un enseignement *ex cathedra*, dont le Souverain Pontife n'use jamais qu'en parlant ainsi, comme sont, par exemple, les Bulles dogmatiques; mais que ces formes ne sont ni essentielles, ni exclusives en ce sens que le Souverain Pontife ne puisse, sans elles, porter une pareille définition, et rendre son intention manifeste;—que dans les documents mêmes où les conciles et les Papes ont clairement l'intention de *définir* la doctrine, il peut très-bien y avoir, et il y a souvent plusieurs choses qu'il ne s'agit pas de définir, mais qui ne sont dites qu'incidemment, indirectement; et que ces choses, malgré l'autorité qui s'y attache, ne constituent pas des définitions infaillibles;—enfin, qu'il peut, relativement à certains documents pontificaux, s'élever des doutes sur la question de savoir s'ils contiennent un enseignement *ex cathedra* ou une *définition* de doctrine, et qu'alors, on a pour se guider l'opinion des hommes sages, et surtout le sentiment et l'accord de l'Eglise.

Enfin, il y a des documents pontificaux publics, où le Pasteur suprême se borne à donner des avertissements relativement à une doctrine qui concerne la foi ou les mœurs, à faire entendre des conseils, à reprendre, à empêcher la propagation d'une opinion

ou d'une erreur, sans avoir l'intention de porter une sentence définitive qui oblige toute l'Eglise. Par là même, il n'y a pas ici d'enseignement *ex cathedra*. On en trouve des exemples dans les réponses que les Souverains Pontifes adressent aux questions particulières et privées, que lui font souvent les évêques. Dans ces réponses, le pape donne son opinion, qu'il explique, sans prononcer de sentence par laquelle il veuille obliger tous les fidèles à croire (1).

Passant à l'objet de l'infaillibilité, la théologie catholique nous explique d'abord ce qu'il faut entendre par dépôt de la foi chrétienne. Elle nous dit que le dépôt de la foi chrétienne, dans le sens strict du mot, contient tout et seulement ce qui a été révélé, soit explicitement soit implicitement, par Dieu, au genre humain, en vue du salut éternel. Dans ce dépôt il y a des choses qui appartiennent à l'ordre *dogmatique*, doctrines théoriques ; à l'ordre *moral*, lois pratiques ; à l'ordre *constitutif* ou politique, comme certaines institutions fondamentales et perpétuelles : l'Eglise, son pouvoir, sa forme de gouvernement, etc.

Mais elle dit de plus que, dans un sens plus large, le dépôt de la foi embrasse les choses qui sont connexes avec les vérités révélées, qui s'y rapportent, sans lesquelles les vérités révélées elles-mêmes ne pourraient pas, ou ne pourraient que difficilement être gardées dans toute leur plénitude, expliquées ou défendues, quoique ces choses ne soient pas en soi révélées, ou que, révélées, elles ne soient pas encore suffisamment proposées pour être crues universellement de foi divine.

Ces dernières vérités se partagent, comme les premières, en trois ordres : l'ordre dogmatique, vérités théologiquement certaines, relatives aux dogmes ; l'ordre moral, circonstances relatives à l'application pratique des vérités révélées, ou certains faits historiques, comme la célébration légitime de tel concile en particulier ; l'ordre constitutif, qui embrasse certaines dispositions providentielles relatives au bien-être, au meilleur gouvernement de l'Eglise : telle est par exemple la question de l'opportunité, ou de la nécessité morale de l'indépendance politique et du domaine temporel du Souverain Pontife, considérée par rapport au gouvernement de l'Eglise universelle.

Il n'y a que les vérités révélées de Dieu qui puissent être crues de foi divine proprement dite.

(1) Telles sont les deux fameuses lettres d'Honorius I à Sergius de Constantinople, lesquelles ne présentent cependant aucun sens hérétique.

Dès qu'elles sont suffisamment proposées, elles peuvent et doivent en effet être crues ainsi. Mais il est possible que, tout en étant révélées, certaines vérités ne soient pas encore proposées suffisamment, pour que tous les fidèles soient tenus de les croire de foi divine.

La mission du Magistère infaillible consiste d'abord à garder le dépôt des vérités révélées, par conséquent à condamner les erreurs directement opposées à ces vérités, ou les hérésies.

C'est le dogme fondamental de la foi catholique.

La négation de ce dogme n'est pas seulement une hérésie, mais le principe même de toutes les hérésies.

Cependant l'autorité du Magistère ne se borne pas là : elle s'étend à la garde du dépôt de la foi, pris dans toute son ampleur : c'est-à-dire que chargée de garder les vérités révélées, elle doit, par une conséquence immédiate, garder également les vérités non révélées mais qui sont liées aux vérités révélées, et requises pour que celles-ci puissent elles-mêmes être gardées, proposées, expliquées et défendues.

C'est ici une vérité si certaine théologiquement, que la nier serait la plus grave des erreurs. Plusieurs théologiens regardent cette négation comme une hérésie, bien qu'elle n'ait pas été jusqu'ici explicitement condamnée comme telle.

Le Magistère infaillible peut donc définir infailliblement non-seulement une vérité révélée, mais encore une vérité connexe avec la vérité révélée.

Donc le Magistère infaillible peut condamner infailliblement non-seulement l'hérésie, opposée à la vérité révélée, mais encore l'erreur, ou, pour parler d'une manière plus générale, non-seulement condamner l'hérésie, mais encore porter des censures inférieures.

Donc, de ce qu'une doctrine n'est pas définie comme révélée en soi, ou de ce que des erreurs ne sont pas notées d'hérésie, ou de ce qu'elles sont proscrites sans nulle censure déterminée, ou avec des censures inférieures, ou affectées *in globo* de plusieurs censures, il ne s'ensuit pas du tout que la définition n'est pas infaillible, ou n'est pas *ex cathedra*.

Donc, si le Magistère infaillible *définit* la qualité d'une proposition, cette qualité lui convient infailliblement, dans le sens et de la manière que le Magistère prétend la *définir*.

Donc le Magistère est infaillible dans le jugement qu'il porte sur le vrai sens, l'intensité, et l'extension de sa propre autorité

et de son infaillibilité, en d'autres termes, quand il juge des conditions dans lesquelles il possède, ou des objets sur lesquels il exerce, de droit divin, son autorité, avec l'assistance de l'Esprit de vérité.

Cette autorité et cette infaillibilité étant un dogme révélé, il est clair qu'il appartient au Magistère de le garder, comme tout autre dogme, de le proposer, de l'expliquer, de le défendre.

Donc il est absurde et contradictoire d'admettre l'infaillibilité de l'Eglise sur les vérités révélées, et de nier en même temps une *définition* qui existe, sous prétexte que l'objet défini n'est pas un dogme de foi.

Enfin le Magistère, sans vouloir prononcer définitivement sur la vérité d'une proposition théologique ou liée à la théologie, peut, en vertu de son office, prescrire cette proposition, obliger les fidèles à l'admettre, ou la proscrire et obliger les fidèles à la rejeter. Son intention est alors de veiller à la *sécurité* de la doctrine catholique, d'une manière générale, ou par rapport à certaines circonstances particulières. On ne trouve pas ici, il est vrai, la *vérité* infaillible de la doctrine, puisque le Magistère n'a pas l'intention de décider la question de la vérité ; mais on y trouve la *sécurité* infaillible ; c'est-à-dire que, d'un côté, la doctrine est sûre, soit en général, soit relativement à certaines circonstances déterminées ; et que, de l'autre, on agit sûrement et y adhérant ; et qu'il ne serait ni sûr, ni conforme à la soumission due au Magistère de l'Eglise de refuser d'y adhérer.

La théologie nous montre, comme nous l'avons dit, à côté de l'autorité de l'infaillibilité, ou plutôt comme liée à cette autorité, et rattachée avec elle à l'office d'enseigner souverainement toute l'Eglise, l'autorité de *providence universelle ecclésiastique*. Le Magistère de l'Eglise, en effet, chargé de paître l'Eglise universelle en vue du salut des âmes, n'agit pas toujours en tant qu'il est *assisté*, pour définir infailliblement la vérité. Il n'agit pas toujours avec toute l'intensité d'autorité dont il est capable. Il peut, en exerçant l'autorité qu'il possède, se contenter d'agir autant qu'il croit nécessaire ou opportun et suffisant pour pourvoir à la sécurité de la doctrine.

La théologie nous dit que le Souverain Pontife ne saurait communiquer son autorité d'infaillibilité à aucun ministre agissant en son nom. L'infaillibilité est incommunicable.

Mais l'autorité de providence universelle est communicable, non pas comme indépendante, mais comme dépendante, et su-

bordonnée. C'est ainsi que le Pontife Romain communique cette autorité, dans une mesure plus ou moins grande, aux congrégations des cardinaux.

Cette même autorité de providence ecclésiastique, qui, de soi, et d'une manière primaire, ne réside en nulle autre personne singulière que le Pape, appartient pourtant, mais comme particulière et subordonnée, à chaque évêque, relativement à son diocèse.

Bien plus, même au for intérieur, et relativement à la conduite de la vie spirituelle, elle appartient, d'une certaine manière, aux Directeurs des âmes (1).

Ceci montre comment l'infaillibilité du supérieur n'est pas une condition nécessaire pour qu'il puisse y avoir sujétion et obéissance, non-seulement de la volonté, mais encore de l'intelligence.

Conformément aux principes qui précèdent, la théologie distingue donc clairement plusieurs degrés d'assentiment religieux. Sans porter nos regards plus loin, nous distinguerons avec elle : 1o. l'assentiment de la foi *proprement et immédiatement divine*, dont le motif est l'autorité de Dieu révélateur ; 2o. l'assentiment de la foi *médiatement divine*, fondée sur l'autorité qui définit infailliblement une doctrine comme vraie, mais non comme révélée ; 3o. l'assentiment *religieux*, fondé sur l'autorité de providence universelle.

(1) Cette doctrine de l'infaillibilité incommunicable, et de l'*autorité de providence* communicable, connue de tous les catholiques, suffit amplement pour interdire ce passage de la lettre de Mgr Bourget, en date du 1er février 1876, savoir : "Chacun de vous peut et doit se dire, dans l'intérieur de son âme : j'écoute mon curé ; mon curé écoute l'évêque ; l'évêque écoute le pape ; le pape écoute Notre Seigneur Jésus-Christ, qui l'assiste de son divin Esprit, pour le rendre infaillible dans l'enseignement et le gouvernement de son Eglise."

Il y a donc, sans entrer dans d'autres considérations, un sens profondément théologique dans ces paroles.

Aussi, pour les trouver en défaut, on a été contraint de les falsifier en les traduisant. En effet, au lieu de dire, comme le porte le texte : "qui l'assiste (le pape seulement), pour le rendre infaillible, . . ." on a traduit ainsi : "I hear my curé, my curé hears the bishop ; the bishop hears the pope, and the pope hears Our Lord Jesus Christ who aids with his Holy Spirit to render *them* infallible on the teaching and government of his Church." Voilà comme Sir Alex. T. Galt sait traduire les lettres pastorales de nos évêques. *Vide Church and State*, by Sir Alex. T. Galt, K. C. M. G., Montreal 1876.

Ces principes, que nous avons extraits, presque mot à mot, de la théologie, nous serviront pour juger la marche de la science, et pour traiter une foule de sujets qui regardent les rapports de l'Eglise avec les Etats, ou avec les individus.

Sans doute, le Magistère ne considère les vérités ou les erreurs de la science qu'au point de vue du dépôt de la religion, confié à sa garde. Cependant dans les sciences, en particulier dans la philosophie intellectuelle et morale, dans l'histoire, dans la géologie, dans l'ethnographie, &c., il y a des vérités, tirées des sources et des principes naturels, ou démontrées par la science rationnelle, qui sont en même temps révélées ou liées aux vérités révélées. La révélation en effet contient non-seulement des vérités suprarationnelles, mais encore des vérités rationnelles.

De plus, non pas en usant légitimement, mais en abusant de la raison, le savant peut établir comme principes, tirer comme conclusions, des propositions plus ou moins opposées aux vérités révélées.

Comme le vrai ne peut contredire le vrai, il s'ensuit que ces propositions sont plus ou moins fausses ; et qu'en partant des principes révélés, on peut reconnaître ces erreurs, et les condamner.

Le Magistère de l'Eglise pourra donc enseigner ces vérités, juger de ces erreurs, avec infailibilité, non pas en enseignant les sciences humaines d'après les principes qui leur sont propres, mais en jugeant d'après ses principes à lui. Le Magistère infailible ne juge jamais, et le Saint Esprit, en vertu de l'infailibilité promise, ne peut jamais permettre que, dans ses *définitions*, il juge des vérités ou des erreurs, autrement qu'au point de vue du dépôt de la foi, confié à sa garde, et en vertu de l'office qui lui a été divinement conféré de garder ce dépôt.

La philosophie et les autres sciences naturelles ont leurs principes propres, sur lesquels elles s'appuient ; ces principes sont connus ou considérés en tant qu'ils sont connus par la raison, et puisés aux sources naturelles de la vérité. Rien de plus vrai. Cependant le Magistère de l'Eglise peut et doit, appuyé sur les principes de la révélation, signaler les erreurs qu'il faut éviter, comme fatales à l'intégrité et à la pureté du dépôt de la foi, confié à sa garde.

Les catholiques doivent, dans leurs investigations scientifiques, avoir cette règle devant les yeux, au nom de la raison même, pour ne pas tomber dans l'erreur ; au nom de la foi, pour ne pas tomber dans les erreurs opposées à la foi.

Faire profession d'être catholique, par conséquent de reconnaître le Magistère authentique de l'Eglise, et prétendre en même temps que la philosophie n'est pas soumise à cette règle, ou que cette règle nuit au progrès de la science, ou que l'Eglise doit laisser à la philosophie le soin de corriger elle-même ses propres erreurs, c'est demander la liberté d'embrasser le faux par abus de la science, et nier à l'Eglise le droit et l'office de veiller à l'intégrité et au salut de la doctrine de la foi.

Enfin la théologie nous fait connaître les rapports de l'Eglise avec les autres sociétés, en particulier avec la Société civile.

Elle distingue clairement l'Eglise de l'Etat.

Elle énonce comme principe que " la société civile a pour fonction directe de s'occuper du bonheur temporel de ses membres, et pour fonction indirecte de défendre la religion et la probité. Mais elle ne peut exercer cette dernière fonction, si ce n'est sous la dépendance de l'Eglise, à laquelle seule a été directement confiée la garde de la religion et de la probité (1)."

Elle ajoute qu'il " faut distinguer trois espèces de sociétés civiles, quand on étudie les rapports de l'Eglise et de l'Etat."

" Il en est qui sont à peu près complètement soustraites à sa puissance : ce sont les sociétés civiles des infidèles ; d'autres sont à la vérité soumises à son pouvoir, mais séparées d'elle, comme les sociétés civiles des schismatiques et des hérétiques ; d'autres enfin lui sont unies et lui rendent l'obéissance qu'elles lui doivent : ce sont les sociétés civiles des nations catholiques (2).

Relativement à la primauté de l'Eglise et du pouvoir qu'elle possède sur les sociétés civiles des peuples catholiques, le droit ecclésiastique établit :

1o Que dans les choses temporelles, et sous le rapport de la fin temporelle, l'Eglise n'a aucun pouvoir dans la société civile ;

2o Qu'une société civile, bien que composée de catholiques, n'est pas subordonnée à l'Eglise en ce qui touche les affaires temporelles et sa fin temporelle ; qu'elle est au contraire parfaitement indépendante.

3o Que s'il arrive, soit par la nature même des choses, soit accidentellement, que la fin de l'Eglise entre en concurrence avec les droits de la société civile, quand bien même les intérêts

(1) Tarquini : Les Principes du droit public de l'Eglise.

(2) Tarquini, même ouvrage, pages 63 et 64.

engagés seraient de l'ordre temporel, l'Eglise a le droit de faire usage de son pouvoir, et la société civile doit lui céder le pas.

Quant au pouvoir de l'Eglise sur les hérétiques, la théologie nous apprend que les hérétiques, rigoureusement parlant, sont liés par les lois ecclésiastiques ; mais qu'il peut se présenter un concours de circonstances qui permettent de supposer que l'Eglise n'entend pas obliger les hérétiques à l'observation de ses lois ou d'une certaine loi en particulier.

Quant aux infidèles, l'Eglise n'en juge pas (1).

Nous n'entrerons pas dans plus de détails. Terminons par deux déclarations que la théologie nous fournit également, et que voici : Dans la pratique, l'Eglise déploie une longanimité et une prudence égales dans ses relations avec les Etats catholiques, qu'avec les Etats hérétiques ou infidèles ;—dans la société mixte où nous sommes, notre devoir sera de suivre nos évêques, sans jamais les devancer, sans jamais rester en arrière : car ils sont juges authentiques, quoique d'une manière subordonnée, ce que nous ne sommes pas du tout.

IV

AUTORITÉ.

On s'est peut-être déjà posé à soi-même plus d'une question relativement à l'autorité de notre Revue, et l'on aimerait sans doute à trouver ici quelques éclaircissements à ce sujet. Nous irons volontiers et sans crainte au-devant de ce désir, qui est légitime ; et comme la question est complexe, nous la diviserons pour offrir une réponse catégorique et plus claire.

L'autorité d'une Revue peut être extrinsèque, ou dépendre du dehors ; et intrinsèque, ou venir d'elle-même.

Quant à l'autorité extrinsèque, nous ne la réclamons en aucune façon. La *Revue de Montréal* n'est, et ne sera jamais, tant qu'elle restera entre nos mains ou qu'elle dépendra de nous, ni la servante, ni l'organe d'une institution quelconque.

Nous sommes nous-mêmes, et voilà tout.

Nous n'avons pas la pensée de nous soustraire à l'action de

(1) Tarquini, même ouvrage, pages 64, 65, 92, 93.

l'autorité ecclésiastique ou civile, ni d'échapper envers elles aux obligations de respect, d'obéissance, qui nous incombent, de droit commun, et que nous aimons.

Nous sommes également disposés à suivre le plus fidèlement que nous pourrons les ordres ou les inspirations qui nous viendraient d'en haut. Notre devoir et notre honneur, seront toujours de nous conformer à la volonté et à la pensée de ceux qui commandent et qui jugent, selon les principes que nous énonçons plus haut.

Nous sommes dans la règle commune.

De cette manière, sans échapper à la sollicitude générale des pouvoirs constitués par Dieu, nous aurons cette heureuse consolation, de n'avoir, dans les écarts où peuvent tomber quelquefois la volonté la plus droite et la sincérité la plus pure, si l'on peut nous en reprocher, compromis personne autre que nous-mêmes.

Mais quelle sera l'autorité intrinsèque de la Revue?—Cette question serait presque naïve, si nous ne savions par expérience jusqu'à quel point, hélas! l'on se préjuge aisément pour ou contre les hommes, au détriment de la vérité. Pour y répondre, nous ferons, au risque de paraître fastidieux, une triple distinction. Les auteurs d'une Revue— et nous pourrions dire la même chose de beaucoup d'autres—peuvent demander la confiance du lecteur à deux titres: comme témoins historiques, s'il s'agit non pas de la raison intrinsèque, mais de la vérité des faits; et comme témoins dogmatiques, s'il s'agit de doctrines.

A aucun de ces titres, nous ne réclamons d'autorité particulière. Les lois générales nous suffisent; nous n'avons ni le droit ni la volonté de les tourner exclusivement à notre profit.

Comme témoins historiques, s'il s'agit de faits qu'ils ont vus de leurs yeux, entendus de leurs oreilles, ou touchés de leurs mains, etc., l'autorité des hommes dépend complètement et uniquement de deux éléments: leur science et leur véracité *concrètes*. Ont-ils connu les faits? En témoignent-ils véridiquement? Voilà toute la question.

S'il s'agit de faits dont nous n'aurons pas été témoins oculaires, mais que nous aurons appris des autres, la question de science et de véracité s'étendra à ces derniers. Mais alors, notre devoir sera de nommer nos témoins, de les citer, de les faire entendre aussi clairement, aussi distinctement que nous les aurons entendus nous-mêmes.

Nous aurons ce respect pour l'intelligence et la bonne foi de nos lecteurs.

Mais pourquoi insister sur cette condition, qui va de soi ? Pourquoi ? Parce que tous les jours on y manque ; parce que tous les jours il arrive aux hommes qui parlent ou écrivent, dans le calme de l'exposition, comme dans l'ardeur dangereuse de la lutte, non-seulement de taire l'autorité sur laquelle ils s'appuient, mais encore, de tronquer, falsifier, dénaturer, les paroles ou les écrits des autres. Cette accusation n'est pas honorable pour la nature humaine, mais elle est vraie.

Tous les hommes ont ce privilège, de pouvoir communiquer leurs propres connaissances aux autres, en matière scientifique, sans leur offrir d'autre preuve que leur affirmation. C'est le privilège magistral de l'*ipse dixit*, devant lequel s'incline respectueusement l'ignorance des simples ou celle des savants : car un savant ignore bien des choses, et ne sait le tout de rien. Or, en fait de témoignages dogmatiques, où il est question ou de la raison intrinsèque d'un fait ou de matière scientifique, il n'y en a que deux qui puissent à bon droit réclamer une confiance entière : c'est le témoignage divin, et le témoignage humain et divin à la fois. Aucune autre affirmation dogmatique, quels que soit la science d'un homme, sa vertu, son honnêteté, son élévation, son âge, ses fonctions, ou l'autorité dont il dispose ; aucune autre ne peut, de soi, produire plus qu'une simple probabilité ; parce que tout homme peut se tromper et que nul ne peut être certain qu'il n'y a pas en effet erreur.

Il n'y a que l'évidence connue d'une doctrine qui puisse motiver une adhésion ferme et certaine.

Nous dirons plus : il n'est pas rare que l'*ipse dixit* n'atteigne pas même les humbles proportions de la probabilité : car pour avoir droit de dogmatiser, il ne suffit pas d'avoir la dignité de l'âge et celle des charges, il faut la science et à un haut degré, et la science dans la matière même dont on parle.

Que d'abus on pourrait signaler ici ! Tous les jours, soit naïveté, soit ignorance, soit vice d'éducation, on raisonne tout bas, sinon publiquement, de cette manière : Il l'a dit ; donc c'est vrai.

Il nous siérait mal, à nous, aussi mal qu'à tout autre, de nous borner à des affirmations.

Toute l'autorité de la Revue consistera donc dans la démonstration de la vérité.

V

ESPRIT.

Veritatem tantum et pacem diligit.

Nous arrivons à notre avant-dernier point, savoir : l'esprit dont notre Revue sera animée. Il est tout entier dans les paroles que nous avons tirées de la Sainte Ecriture : *Veritatem tantum, et pacem diligit* : "Aimez seulement la vérité et la paix."

Nous acceptons avec respect le précepte ; nous l'arborons comme devise, sans crainte, car il n'est pas de ceux qui viennent de l'homme.

Oui, la vérité pure, franche ; mais pas seulement la vérité, la paix aussi : la vérité et la paix ; ou, si l'on veut, la vérité, franchement, fermement, mais pacifiquement. C'est l'unique moyen de la servir.

Il y a dans la religion des dogmes, des vérités théologiques expressément définies par les conciles généraux ou les Pontifes Romains ; nous y tiendrons, sans pactiser en rien, du fond de nos entrailles.

Il y a des vérités transmises par le Magistère de toute l'Eglise dispersée, comme divinement révélées, et qui par là même, d'un consentement universel et constant, sont tenues comme appartenant à la foi, nous y tiendrons de même.

Il y a des décisions relatives à la doctrine ou la science, qui sont formulées par les congrégations établies par le Souverain Pontife, nous y serons soumis.

Il y a des doctrines qui, dans la pensée commune et constante des Catholiques, sont regardées comme des vérités théologiques, et comme des conclusions tellement certaines, que les opinions opposées, bien qu'elles ne puissent être dites hérétiques, méritent cependant quelque censure théologique, nous y adhérons, suivant l'enseignement de Pie IX (1).

En dehors des limites où l'autorité religieuse enseigne, il y a des vérités scientifiques certaines, que nous ne pouvons trahir ; il y a des opinions libres (2) en ce sens que l'Eglise n'intervient

(1) Lettres du 21 Décembre 1863 "Tuas libenter accepimus."

(2) Opiniones seu sententias, in quibus theologi LIBERE OMNINO in diversa abeunt, et nullus est moralis in Ecclesia Dei consensus. Franzelin, *De Deo uno*, p. 17.

en aucune manière, soit pour ou contre l'affirmative ou la négative ; nous tiendrons à la nôtre en autant qu'elle nous paraîtra vraie, sans jamais nous permettre de mal noter celle des autres, ou de manquer au devoir de respecter les convictions de ceux qui ne penseraient pas comme nous. C'est ainsi du moins que nous voulons aimer la vérité.

Quant à la paix, qui est la persévérance de l'ordre, nous osons dire que nous la voulons sincèrement, suivant la pensée du prophète ; non pas sans doute jusqu'au point de trahir en quoi que ce soit la vérité, jusqu'à cet excès qui est la pusillanimité ; mais, disons-le, assez fortement, assez sincèrement, pour immoler sur son autel, les frémissements du jugement privé, les conseils de l'intérêt personnel, ou les retours subtils de l'amour propre.

Il y a dans le monde, de la bonne foi ; nous la respecterons.

Il y a des inadvertances, des préjugés, des faiblesses, sans doute—où n'y en a-t-il pas?—nous en tiendrons compte. Et lors même que nous croirions avoir aperçu sur notre chemin des défaillances blâmables, au lieu d'aigrir le mal, de froisser l'amour propre, nous tâcherons, non-seulement de faire connaître, mais encore de faire aimer la vérité.

VI

LE NOM.

Le nom d'une Revue scientifique et littéraire, comme est la nôtre, aussi bien que celui d'un journal et de beaucoup d'autres objets, n'a rien sans doute d'essentiel, ni de très-important. Ce qui mérite en réalité considération, c'est l'œuvre même. Cependant il n'est pas indifférent non plus. Il doit en général dire quelque chose, et projeter déjà à lui seul, sur l'objet qu'il désigne, une certaine lumière, s'il ne l'éclaire tout entier et sous toutes ses faces.

Nous n'avons pas voulu prendre un nom trop général, ou qui pût être considéré comme un drapeau. Suivant l'exemple de plusieurs hommes distingués, qui publient des Revues bien connues en Europe et en Amérique, nous avons donné à la nôtre le nom de la ville où elle paraît.

Nous avons pour cela un autre motif : la Revue que nous publions ayant été fondée, et généreusement dotée à Montréal, la reconnaissance nous faisait un devoir de le rappeler dans notre titre.

Mais ce titre ne limite en aucune manière les travaux ni les aspirations de notre Revue. Notre Revue est canadienne ; et rien de ce qui intéresse la Province de Québec et le Canada en général ne lui sera étranger.

Elle fait appel à tous les écrivains de la Puissance.

Elle s'adresse avec confiance à tous les lecteurs.

S'il nous est permis de le dire : nous ne négligerons rien, nous ne reculerons devant aucun sacrifice, pour faire de la REVUE DE MONTRÉAL une œuvre patriotique, dans toute la force de l'expression.

POUR UN ANNIVERSAIRE

A M^{LE}. HONORINE CHAUVEAU

A quoi donc rêvent-ils, vos beaux yeux andalous,
Quand, voilant à demi sa lueur incertaine,
Votre regard s'en va se perdre loin de nous,
Comme s'il contemplait quelque image lointaine ?

Quand vous chassez au loin toute pensée humaine,
Et que, sur le clavier au son plaintif et doux,
Sans but, las et distrait, votre doigt se promène,
Jeune fille rêveuse, à quoi donc songez-vous ?

Oh ! sans doute qu'alors votre âme ouvre ses ailes,
Et s'en va retrouver, dans des sphères nouvelles,
Ceux que le ciel emporte, hélas ! et ne rend pas.....

Nous vivons dans un monde où presque tout s'oublie,
Mais il reste toujours quelque chaînon qui lie
Les anges de là-haut aux anges d'ici-bas !

LOUIS-H. FRÉCHETTE.

1er janvier 1877.

A MA FEMME

Hélas ! ma bonne amie, elle fut bien ardue
La route que, sans toi, j'avais à parcourir ;
Et de tout ce qu'on peut endurer sans mourir,
Mon cœur a bien des fois mesuré l'étendue.

Souvent j'ai failli croire, à force de souffrir,
A la fatalité sur mon front suspendue ;
Et si mon âme, enfant, dans l'orage éperdue,
N'a pas senti parfois son courage tarir,

C'est que, lorsque le vent du Nord battait ma voile,
L'espérance était là, resplendissante étoile,
Dont le rayon béni venait sécher mes pleurs ;

Cette étoile aujourd'hui, c'est ton sourire d'ange,
O femme ! et pour payer un bonheur sans mélange,
C'est encore bien peu que vingt ans de douleurs !

LOUIS-H. FRÉCHETTE.

L'EXPÉDITION DE L'AMIRAL SIR HOVENDEN WALKER CONTRE QUÉBEC

EN 1711 (1)

Ce fut le 11 avril 1711, à sept heures du soir, que le contre-amiral de l'escadre blanche, Sir Hovenden Walker, accompagné par le brigadier-général, l'honorable John Hill, commandant les troupes de débarquement destinées au Canada, vint recevoir au palais de St. James les ordres de la reine Anne.

Ces instructions royales étaient précises. Après avoir pris rendez-vous à Spithead, l'amiral et le général devaient au premier vent favorable faire voile directement pour Boston. Une fois rendu là, Sir Hovenden Walker détachait de l'escadre un nombre suffisant de vaisseaux pour armer, équiper et convoyer les troupes de New-York, du Jersey et de la Pensylvanie qui devaient prendre part, par terre, à l'expédition du Canada, puis, une fois cette mission accomplie, renforcer sa flotte de tous les vaisseaux disponibles et remonter immédiatement le St. Laurent pour se mettre en mesure d'attaquer Québec au plus tôt.

Embossé devant la malheureuse ville, l'amiral anglais avait ordre d'employer toutes les forces suffisantes, tous les moyens connus pour la réduire, pendant que le lieutenant général Nicholson, maintenant en route pour organiser les milices de la colonie anglaise, combinerait un mouvement qui s'exécuterait par terre.

Tout ce qu'il est donné à l'esprit humain de prévoir avait été employé pour assurer le succès de cette campagne, préparée longuement d'avance et destinée dès l'abord, à être commandée par Sir Thomas Hardy (2). Les médecins de la flotte avaient été pourvus de douze mois de médicaments. On avait poussé

(1) Nous donnons ce chapitre comme la primeur de l'ouvrage que M. Faucher de Saint-Maurice doit publier bientôt : les souvenirs de trois croisières dans le golfe Saint-Laurent. Ce travail formera deux volumes. Le sujet en est très-intéressant, et la réputation de l'auteur n'a pas besoin de réclame.

(2) *Vide.*—Introduction du journal de Walker, p. 3.

la précaution jusqu'à embarquer d'énormes grues pour hisser les canons anglais sur les remparts de Québec, et les larges vaisseaux de Sir Hovenden renfermaient une flottille de flibots à fond plat, destinés à être jetés sur le lac St. Pierre pour empêcher l'ennemi de communiquer avec les assiégés, et protéger en même temps—they étaient armés en frégate—les canots et les flûtes qui emmenaient les troupes de Nicholson (1). Les embarras d'argent avaient même été prévus, et on avait donné droit à Walker—droit qui lui fut contesté plus tard—de tirer à vue sur les commissaires de la marine, s'il arrivait à ses équipages de manquer de vivres ou de munitions.

En cas de succès—ce dont, avec le secours du Dieu tout puissant, la reine Anne n'avait aucune raison de douter, puisque tous les préparatifs avaient été faits, tous les ordres avaient été donnés, tous les moyens avaient été pris pour mener à bonne fin cette campagne (2)—une force navale anglaise devait rester dans le St. Laurent, pendant que les prises faites sur les Français transporteraient en Europe le gouverneur ennemi, les troupes prisonnières, les religieux et toutes autres personnes comprises dans les articles de la capitulation. Puis, quand ces choses glorieuses seraient passées dans le domaine de l'histoire britannique, lorsque la Nouvelle France aurait pris rang au nombre des vassaux de celle qui s'intitulait alors reine d'Angleterre, de France (3) et d'Irlande, un ordre d'embarquement devait être donné aux troupes qui n'étaient plus nécessaires au maintien de la paix, et Sir Hovenden Walker s'empresserait alors de revenir, non toutefois sans avoir attaqué Plaisance, dans le cas où la saison lui permettrait d'approcher Terre-neuve. Enfin, pour conclure, comme de tout temps il y a eu une pointe de commerce dans les guerres anglaises, Sa gracieuse Majesté

(1) D'après le rapport officiel de MM. Thomas Taylor et Ed. Bradshaw, chargés d'examiner l'état de cette flottille, elle se composait de vingt baleinières portant chacune six rames et dix pagayes, et de vingt flibots à fond plat portant huit rames chacun.—*Vide* Appendice du journal de Walker, p. 243.

(2) In case of Success (of which with the Blessing of Almighty god we have no reason to doubt considering the preparations that have been made, and the Directions that have been given, and the Methods that have been taken to carry on this Expedition.) *Royal instructions for our trusty and well beloved Sir H. Walker, rear admiral of our White Squadron.*

(3) Le titre de roi de France, pris pour la première fois par Edouard III d'Angleterre, fut porté par ses successeurs jusqu'en 1801.

terminait en disant qu'une fois ces hauts faits accomplis, l'amiral licencierait les transports dont le service pouvait se passer, et leur donnerait pour mission d'aller dans les îles et les ports du continent américain, y prendre cargaison, et alléger d'autant la taxe publique, tout en faisant le bénéfice du commerce et de la richesse nationale (1).

Muni de ces instructions royales, l'amiral Sir Hovenden Walker s'empressa de se rendre à Portsmouth, puis à Spithead, où l'attendaient des vents contraires, des calmes plats, des accidents de mâture, enfin toute cette série de contre-temps qui s'abattent sur une escadre à voile, et retardent l'appareillage du lendemain au lendemain.

Une journée, c'étaient les officiers de la flotte qui n'avaient pas encore reçu l'ordre d'obéir à l'amiral, et ne voulaient écouter que Sir Edward Whitaker, plus ancien que lui. Le lendemain, c'était l'impossibilité d'obtenir un transport pour aller chercher l'infanterie de marine à Plymouth. Puis, les troupes arrivées, les vaisseaux n'avaient pas les garnitures d'ancres nécessaires ; le gros temps s'en mêlait, et la mer était trop forte pour embarquer les mortiers de siège. S'il ventait bonne brise, les navires n'étaient pas encore suffisamment approvisionnés. S'ils regorgeaient de vivres, au moment d'appareiller, un grain fondait sur la frégate le *Devonshire*, et lui rasait tous ses mâts de hunes, pendant qu'une seconde frégate, le *Swiftsure*, perdait ses mâts de perroquet. Le grain passé, le calme prenait, et pendant que toutes ces contrariétés fondaient à tire d'aile sur la flotte, le secrétaire St. John—plus tard lord Bolingbroke—ne cessait de dépêcher courrier sur courrier à l'amiral, pour lui dire que c'était le bon plaisir de Sa Majesté de le voir prendre la mer au plus tôt.

Enfin, à force d'écrire, de donner des ordres, et d'éreinter des courriers, tout devint prêt, et ce fut le 29 avril 1711, à quatre heures du matin (2), que l'amiral Walker quitta son mouillage

(1) And as to such Transports of which you shall have no further occasion, you are to direct them to go and seek Freights, either upon the Continent of America, or in the Islands, to ease the Publick of the Burthen of such Transports, and for the good and benefit of the Trade of Great Britain.—*Royal instructions.*

(2) Les frégates avaient pour six mois d'approvisionnement ; les transports pour trois mois.—*Livre de loch de l'amiral.*

par un vent frais est-sud-est, pour continuer cette longue série de contrariétés, d'hésitations et de malheurs, qui devait se terminer le long des falaises de l'Île-aux-Oeufs.

Conformément à ses ordres, l'amiral mettait le cap sur Boston, où il était allé 25 ans auparavant, en 1686.

A bord, sur 12,000 hommes d'embarquement, tous—l'amiral et le général exceptés—ignoraient l'objet de l'expédition. A 153 lieues des îles Scilly, Walker avait fait mettre en panne et distribuer à chacun de ses capitaines un pli cacheté, contenant le nom du lieu où l'escadre devait se rallier. Pourtant ces précautions avaient été inutiles, et le précieux secret avait été mal gardé.

Le 2 mai, Walker ayant été forcé par une saute de vent d'an crer à Plymouth, pendant que ces transports se réfugiaient à Catwater, un matelot français embarqué sur le *Medway*, un renégat qui prétendait avoir fait quatre voyages dans la rivière du Canada, ayant entendu dire dans un des caboulots de la ville, qu'une flotte destinée à la conquête de la Nouvelle-France était de passage en ce moment, se fit offrir à l'amiral anglais pour la piloter à Québec. Walker épouvanté, se prit à dissimuler devant lui, assurant qu'il allait croiser dans la baie de Biscaye, et le fit embarquer à bord du *Humber*, avec ordre de le bien traiter, ce qui devait être du goût de ce nouveau Palinure, car le colonel Vetch, donnant plus tard des notes sur le compte de ce transfuge, écrivait du détroit de Canso à l'amiral, que le pilote français lui faisait non-seulement l'effet d'un ignorant, d'un prétentieux, d'un cancre et d'un ivrogne, mais encore qu'il était sous l'impression qu'il tramait en sa tête rien qui vaille (1). Walker comptait beaucoup sur l'expérience de cet homme pour éviter les dangers de la navigation du St. Laurent, dangers que son imagination exagèrait au point de croire, qu'une fois l'hiver venu, le fleuve ne formait, jusqu'au fond, qu'un bloc de glace. La lettre du colonel venait de détruire une de ses plus chères illusions.

(1)

August 1711—At sea.

Sir,

I could not but judge it my duty to give you a caution with regard to your French pilot, whom I would have you by no means depend upon; for I find him to be not only an ignorant, pretending, idle, drunken fellow, but fear he is come upon no good design.

Sir, your's devoted to serve you,

SAM. VETCH.

D'ailleurs, les contrariétés continuaient à s'acharner sur le malheureux officier.

A peine en mer, Sir Hovenden Walker s'apercevait d'une impardonnable distraction : le transport *Mary* avait été oublié à Catwater avec une partie du régiment du colonel Disney (1). Par une nuit d'orage le mât de misaine du *Monmouth* était emporté comme une paille. La marche de l'escadre se voyait continuellement retardée par les transports qui marchaient comme des sabots ; par tous les temps, il fallait leur faire passer péniblement des cables de remorque. Dans un cas pressé, était-il urgent de communiquer avec le général Hill embarqué sur le *Devonshire*, celui-ci souffrait trop du mal de mer pour s'occuper de choses sérieuses (2).

L'indiscipline alla jusqu'à se mettre de la partie. Malgré la défense formelle de se séparer de la flotte et de courir sus aux voiles ennemies, un soir, près du banc de Terre-neuve, le capitaine Buttler du *Dunkirk* et le capitaine Soannes de l'*Edgar*, deux officiers qui avaient pour consigne l'importante fonction de répéter les signaux de l'amiral aux vaisseaux de l'escadre, se couvrirent de toiles et appuyèrent vivement la chasse à un petit navire marchand qui louvoyait sur l'horizon. Alors il fallait sévir ; un conseil de guerre était réuni, et de ces deux vieux officiers qui auraient pu être si utiles en montrant l'exemple, l'un, le capitaine de l'*Edgar*—parce qu'il fut constaté que le secrétaire de l'amiral avait oublié de lui communiquer la consigne—se voyait réprimandé sévèrement et retrancher trois mois de solde, l'autre—celui du *Dunkirk*—était renvoyé du service.

Malgré ces déboires, le 25 juin, après cinquante-huit jours de mer, l'amiral Walker arrivait devant Boston, où l'attendaient des fêtes brillantes et de lamentables déceptions.

En mettant pied à terre, Sir Hovenden sembla devenir le lion de la Nouvelle-Angleterre. L'ouverture des cours de l'Université de Cambridge se faisait le 4 juillet, sous sa présidence. Le 5 et le 10 du même mois, il assistait au défilé des troupes d'infanterie de marine, passées en revue sur Noodles Island, par le général

(1) *Vide* Walker's Journal, page 58.

(2) This blowing weather has so disordered me, that I cannot answer your letter of this day's date with my own hand.—Letter of general Hill from aboard the *Devonshire*, May 8, 1711.

Hill. Le 24 il se rendait à Roxbury faire l'inspection d'un régiment de miliciens, destiné à l'expédition du Canada. Le 19 et le 23 c'était une série de bals et de diners donnés à bord de l'*Humber*, en l'honneur des chefs indiens du Connecticut, ainsi que des *Mohocks* reçus à bord du vaisseau-amiral au bruit du canon, des fanfares et des hurrahs de l'équipage. Ces derniers, qui formaient partie des cinq Nations, furent l'objet d'une distinction spéciale. Sir Hovenden Walker voulut bien trinquer avec leurs sachems, et les chefs pour ne pas rester en arrière de courtoisie, portèrent un toast à Sa Majesté, en disant à l'amiral :

—Depuis longtemps nous nous attendions à contempler les merveilles que nous voyons maintenant. Nous sommes dans la joie en songeant que la Reine a pris un tel soin de nous ; car nous commencions à désespérer. Maintenant nous ferons tout notre possible et nous espérons que dorénavant les Français seront vaincus en Amérique.

Ces raouts et ces collations fines se succédèrent ainsi à la file, qui à bord de l'escadre, qui chez le gouverneur, qui chez les officiers supérieurs de la colonie, jusqu'au moment où il fallut parler d'affaires sérieuses.

Il s'agissait maintenant de trouver et d'embarquer en toute hâte, quatre mois de provisions pour 9285 soldats et matelots destinés à l'expédition navale contre la Nouvelle France.

Un seul homme dans Boston pouvait fournir une aussi importante commande, c'était le capitaine Belcher, négociant riche et rusé, qui en peu de temps avait su se rendre maître du marché de la Nouvelle Angleterre, et le contrôlait à sa guise. Tout en prêtant l'oreille aux propositions de l'amiral, et en gagnant du temps par des promesses ; Belcher avait réussi à accaparer tout le sel disponible, et avait pris à sa solde tous les boulangers de la ville, si bien que le jour venu pour exécuter son contrat, il était en mesure de faire ses conditions lui-même et d'exiger de l'argent comptant. Les bouchers se mirent de la partie ; ils ne voulaient livrer leur viande que contre espèces sonnantes (1).

Pendant tous ces pourparlers un temps précieux se perdait. La frégate le *Chester* vena de briser son étambot, il fallut le réparer. Plus de seize pieds de la fausse quille du *Humber* ayant été emportés, on ne put songer à l'abattre en carène, et deux plongeurs furent chargés de l'examiner et de faire rapport.

(1) *Vide* Appendice du Journal de Walker, p. 187.

La frégate le *Sapphire* était expédiée à Annapolis avec deux compagnies de miliciens. Sur la demande du gouverneur de la Nouvelle Angleterre, ces troupes étaient destinées à relever l'infanterie de marine ; mais Sir Charles Hobby, gouverneur de cette dernière ville, gardait le tout en homme prudent, et malgré des ordres formels, ne laissait pas échapper cette belle occasion de renforcer sa garnison. Soldats et matelots désertaient par escouade, et cet amour de la vie au grand air était devenu tellement épidémique, qu'un soir, à bord du transport la *Reine Anne*, six soldats, parmi lesquels le maître cannonier et le maître d'équipage commandés par le deuxième lieutenant, mettaient une chaloupe à la mer et s'enfuyaient à force de rames.. L'assemblée du Massachusets, effrayée des proportions que prenait ce sauve-qui-peut général, avait, il est vrai, promulgué une loi sévère contre les déserteurs ; mais le gouverneur Dudley semblait à tout instant vouloir entraver les projets de Walker.

L'amiral essaya alors de la diplomatie. Un jour, le 9 juillet, il transmit à la flotte le signal de déployer les voiles du petit hunier, pour faire croire aux autorités qu'il commençait l'appareillage, et aiguillonner ainsi le patriotisme des Bostonnais (1). Cette manœuvre les laissa aussi froids que le reste, et à bout de patience, Walker finit par écrire vertement au gouverneur Dudley, et par lui dire que le peuple de la Nouvelle Angleterre vivait comme au temps où il n'y avait pas de roi en Israël, chacun se conduisant à sa guise, et faisant du patriotisme et de la grandeur nationale une question secondaire à ses intérêts (2).

A partir de ce moment, les rapports entre ces deux personnes devinrent de plus en plus aigres.

—Je suis d'avis, et tous les officiers de la marine et du corps de débarquement partagent mon opinion, écrivait de nouveau

(1) I directed that the foretops sail should be loosed in the top on the morrow morning, to try if that would be any spur to the people of this colony, to be more expeditious in forwarding the intended entreprize against Quebec.

Walker's Journal, p. 69.

(2) They cannot save imagine but that her Majesty will resent such actions in a very signal manner: and when it shall be represented that the People live here as when there was no king in Israël, but every one does what seems right in his own Eyes, measures will be taken to put things upon a better foot for the future. 9 Juillet 1711: lettre de l'amiral Walker au gouverneur Dudley.

l'amiral au gouverneur, que votre gouvernement, au lieu d'aider et de hâter le départ de la flotte, l'a entravé autant que possible. Comment pourrez-vous vous défendre contre un aussi grand nombre de témoins et contre des faits aussi évidents ? Lorsque le parlement anglais fera une enquête sur votre conduite, et qu'il lui sera démontré le peu d'aide que vous avez donné à la partie navale de cette expédition, il y aura alors un tel cri d'indignation, que la Nouvelle-Angleterre pourrait fort bien se repentir de son inaction. Lorsqu'avec la protection de Dieu je suis arrivé ici, j'espérais que les instructions royales auraient été suivies à la lettre ; que les transports et les pataches de cette colonie auraient été armés et approvisionnés de suite ; que mes cadres auraient été complétés, et que chacun aurait fait preuve de patriotisme en me permettant de reprendre la mer au plus tôt. Le contraire est arrivé, rien n'est prêt ; mes hommes m'abandonnent, et avec mes seuls déserteurs j'aurais pu équiper vos transports. Jamais toute l'astuce du gouvernement de la Nouvelle-Angleterre pourra faire croire à la Reine et à son conseil, que la colonie n'eût pu me donner 400 matelots. Mon séjour sera court ici : avec la bénédiction de Dieu, j'espère mettre à la voile demain ou lundi au plus tard, et tout ce qui peut m'arriver de malheur, je le mets sur le compte du gouvernement de la Nouvelle-Angleterre.—*Liberavi animam meam* (1).

(1) I must need be obliged to concur with the general opinion of all the sea and land-officers here, that instead of assisting, the government of this colony have prejudiced the present expedition, notwithstanding their pretended declarations to the contrary, and how they will be able to defend themselves against so great a multitude of witnesses, and so many evident matters of fact, I leave them to judge, for they may flatter themselves with a great many friends in Britain, yet when the Parliament shall come to enquire, and be informed of the little assistance they have given in respect to the sea-part of the expedition it will produce such a resentment as perhaps New-England may may repent.....

We, by the blessing of God arrived here the 25th of the last month with our ships of war and transports manned, and expecting according to the Queen's instructions, that we should have found here in less than this time all the transports and tenders of this Colony manned and victualled... On the contrary... it will be impossible by all the art of the government of New-England to make the Queen and Council beleive they were not able to furnish three or four hundred seamen for this expedition. We have had more seamen deserted from the fleet than are required to man the transports and tenders taken up by this government... My stay is but short, for I hope by the blessing of God to sail to morrow or at farthest, by monday; and whatever transports either that came

Enfin, la prise du *Neptune*, convoyé à cent lieues et plus du cap de Finistère par une flotte sous le commandement de Duguay-Trouin, vint ajouter aux tranes de l'amiral, et en date du 27 juillet ils transmettait au gouverneur une liste des vaisseaux ennemis, tout en lui écrivant :

“ Je vous donne avis que dans le cas où je quitterais cette rade en d'aussi mauvaises conditions, et que j'irais me heurter à monsieur Duguay, comme cela est tout probable, s'il se propose de venir ici, je mets sur le compte de la colonie tous les accidents qui pourraient m'arriver par le manque de matelots (1).”

Néanmoins, à force de correspondre, de rager et de se faire du mauvais sang, l'amiral Walker était à la veille de voir sa flotte en mesure de se mettre en campagne, lorsqu'une dernière humiliation fondit sur lui. Les pilotes ramassés à grand frais dans toutes les criques et les baies de la Nouvelle Angleterre, se faisaient tirer l'oreille, et prétendaient ne plus connaître le golfe et le fleuve St. Laurent. Bref, ils se cachaient, ou refusaient d'embarquer, et il fallut un warrant royal pour les congédier à bord.

Ce fut dans ces tristes circonstances, et après avoir épuisé toutes ses ressources à se chicaner comme un clerc d'huissier, que l'amiral Sir Hovenden Walker appareilla le 30 juillet 1711. Une flotte splendide le suivait, et derrière lui soixante et dix-sept navires de haut-bord sortirent des passes de Nantasket, et prirent orgueilleusement la haute mer (2).

from England, or have been taken up here, shall be left behind me, or suffer any accident for want of seamen, I shall lay it to the charge of the government of New England. *Liberavi animam meam*... Lettre de l'amiral Walker au gouverneur Dudley, en date de l'*Edgar*, le 21 juillet 1711.

(1) I shall only take notice, that if upon my sailing from this port in so weak a condition, and meeting with monsieur *Duguay*, as in all probability, if his design is on this place, I shall, and any accidents happen for want of my being sufficiently manned, the blame must be upon this colony.—Lettre de Walker à Dudley, page 253.

(2) Voici une liste exacte de cette flotte. Vaisseau amiral, l'*Edgar* 70 canons, le *Windsor* 60 canons, le *Montague* 60 canons, le *Swiftsure* 70 canons, le *Sunderland* 60 canons, le *Monmouth* 70 canons, le *Dunkirk* 60 canons, le *Humber* 80 canons, le *Devonshire* 80 canons. Transports *Recovery*, *Delight*, *Eagle*, *Fortune*, *Reward*, *Success Pink*, *Willing Mind*, *Rose*, *Life*, *Happy Union*, *Queen Anne*, *Resolution*, *Marlborough*, *Samuel*, *Pheasant*, *Three Martins*, *Smyrna Merchant*, *Globe*, *Samuel*, *Colchester*, *Nathanael* et *Elizabeth*, *Samuel*

A bord tout était dans la joie. Le temps était clair ; il venait frais et bon, comme disent les marins, et Dieu daignait enfin sourire à cet amiral anglais qui, malgré la paix existante alors entre la reine Anne et le roi très-chrétien, s'en allait, pour satisfaire un royal caprice, porter la torche et l'épée dans le pays de nos pères. Dans ces temps, hélas ! le paradoxe était une arme subtile entre les mains du pouvoir. Anne n'était pas femme à rester en arrière, et dans un jour de spleen, elle s'était mis en tête que les Français établis au Canada et obéissant aux prétendus titres de Sa Majesté le roi de France, étaient tout autant ses sujets que s'ils fussent nés dans la Grande-Bretagne ou en Irlande. Ces beaux sentiments avaient trouvé un écho fidèle chez l'amiral Walker, et il s'était occupé à les consigner dans une ronflante proclamation, bien longtemps avant que sa flotte, âpre à son œuvre de destruction, se fût mise à courir toutes voiles dehors, la poulaine tournée vers Québec (1).

et Anne, George, Isabella Anne Catherine, Blenheim, Chalam, Blessing, Rebecca, Two Sheriffs, Sarah, Rebecca Anne Blessing, Prince Eugène, Delphin, Mary, Herbin Galley, Friend's increase, Malborough, Anna, Jérémie et Thomas, les Barbades, Anchor and Hope, Adventure Contant, Jean et Marie, Speedwell, Dolphin, Elizabeth, Marie, Samuel, le Basibé, la Grenade, Goodwill, Anna, Jean et Sarah, Marguerite, Dispatch, Four friends, Francis, Jean et Hannah, Henriette, Blessing, l'Antilope, Hannah et Elizabeth, Friend's adventure, Rebecca, Marthe et Annah, Jeanne, l'Unité, et le Newcastle.

L'Entreprise de 40 canons, le *Saphire* de 40, le *Kingston* de 60, le *Léopard* de 54, et le *Chester* de 54 canons, ainsi qu'une prise, le *Triton*, rejoignirent l'amiral dans le Golfe. Quant au *Leostoff* et au *Feversham*, frégates de 36 canons, personne n'en entendit plus parler.

(1) Voici une partie de cette curieuse proclamation : on croirait relire la sainte prose du pieux roi Guillaume de Prusse.

“ The French have committed several hostilities against the subjects of the Kings and Queen of Great Britain, therefore those Lands and Territories, so possessed by the French, do, according to the Laws of Nature and Nations, of Right river to the crown of Great Britain where they originally were : and it become lawful for Her Majesty of Great Britain, although there were no actual War between Her Majesty and the most Christian King, to resume them.....

Yet now, with a most pious intent for preserving for the future a perpetual and lasting peace in North America..... Her Majesty has resolved under the protection and assistance of Almighty God, to recover all those said forfeited Lands and Territories, and appoint her own Governours in all those several territories, cities, towns, castles and fortification, where his most Christian Majesty has pretended to settle any.

And because the French now inhabiting those parts may either out of

A la hauteur du Cap Breton, l'*Edgar*, sur lequel était hissé le pavillon amiral, fut rejoint par le *Chester* qui avait à son bord le capitaine Paradis. Ce dernier commandait le *Neptune* de la Rochelle, petit navire de 120 tonneaux, armé de 10 canons, portant 70 hommes, dont trente destinés à la garnison de Québec. Il avait été amariné quelques jours auparavant par le capitaine Matthews. Vieux loup de mer, qui avait fait deux naufrages dans le golfe et en était rendu à son quarantième voyage du Canada, le capitaine Paradis connaissait son Saint-Laurent par cœur, et décidément le ciel semblait se ranger du côté de l'amiral, en jetant sur sa route pareil pilote. Une récompense de cinq cents pistoles—soit deux cent cinquante louis—dont cent pistoles d'arrihes, fut promise au capitaine Paradis, s'il voulait se faire le lamaneur de la flotte ; une fois rendu à Québec, le prix du *Neptune* devait lui être payé en entier, et sa vieillesse mise à l'abri du besoin.

ignorance or Obstinacy be induced by persons of malignant and turbulent spirits, to resist her Majesty's so good designs, she has thought fit, in Reliance on the Blessing of God upon her so pious and religious Purposes and Endeavors, to send such a strenght as may, by the devine Assistance, be sufficient to force a complianc and reduce all opposers to Reason.

And esteeming all the French who are settled in the said Lands and Territories, under the pretended Title of his most Christian Majesty, to be as much Subjects to the crown of Great Britain, as if born and settled there, or in Ireland, or any other of her Majesty's Colonies, more immediately under her protection..... It is hereby declared that after any hostilities shall be committed, then we think ourselves free from all these premises..... and we shall then have no farther regard than, by the assistance of God, to reduce all that resist by military force trusting in the almighty that he will favour and succeed for Majesty's arms, in so reasonable, just and religious a design.

Walker ajoute à la page 53 de son Journal, que cette proclamation fut soumise au gouverneur Dudley : " he liked it extremely well, declaring himself of opinion that it would be of great use for disposing the minds of *Canadians* to submit to the British government, where upon we concluded to have it translated into French and printed, in order to have it dispersed amongst the French about Canada."

FAUCHER DE ST. MAURICE.

—(A continuer).

QUELQUES POÈTES ILLETTRÉS DE LOTBINIÈRE

I

Dedans notre canton
Y a des filles, des garçons
Qui veulent se marier ;
C'est la pure vérité.
Lorsqu'arrive le soir,
Les garçons vont les voir.
Les filles sont réjouies
En voyant leurs amis,
Elles disent en riant :
Ah ! voilà mon amant !

Ainsi chantait, d'une voix forte et légèrement tremblante, au souper qu'il donnait à ses amis, le mardi gras de l'an 1806, le père Lazé Leclerc.

Bien que déjà côtoyant les bords de la cinquantaine, le père Lazé n'en était qu'à ses premiers essais poétiques. Il ne venait que de sortir des ténèbres où sont plongées les âmes qui ne rêvent qu'en prose ; et je vous dirai, dans un moment, à quelle occasion. En attendant, écoutez ; peut-être entendrez-vous encore un faible écho des applaudissements prolongés qui accueillirent ce couplet ; et, encouragé par tant d'enthousiasme, je continuerai avec le vieux chanteur :

Jeunes filles, écoutez :
Vous voulez vous marier ;
Mais cet engagement
Vous causera du tourment.
Vous prenez un état
De peine et d'embarras.
Souvent bien du chagrin ;
Mais pourtant, à la fin,
Il faut passer par là,
Ça vous amusera.

Le père, je le constate avec plaisir, n'était pas, après tout, trop rigoriste.

Sans plus me laisser troubler par les vivats des vieux compa-

gnons de mon troubadour, je continuerai à dire de la façon la plus simple ce qu'il chantait si bien, et voici le troisième couplet :

Tu te maries, ma fille ;
 Tu laisses ta famille
 Et tous les agréments
 Avec les jeunes gens.
 Faut rester au logis
 Avec votre mari ;
 Faut garder la maison
 Sans donner de raison ;
 Votre époux il faut chérir,
 Et toujours lui obéir.

Vous le voyez, le père Lazé nourrissait des idées assez saines sur les devoirs de la femme.

La coutume voulait alors—et il en est ainsi encore dans plus d'une paroisse—la coutume voulait qu'une jeune femme renoncât à ses amusements de jeune fille, pour devenir sérieuse comme les matrones qui l'entouraient. La fillette d'hier se réveillait avec des idées d'économie domestique qui, certes ! n'avaient jamais auparavant ahuri sa tête éveillée. Elle n'allait plus guère à la soirée, elle ne dansait plus que le menuet, elle ne badinait plus aussi librement avec ses compagnons de la veille ; mais elle causait gravement avec les voisines, qui lui donnaient des conseils importants ; elle tournait le rouet d'un pied fiévreux ; et quelquefois même, elle songeait à tricoter de jolis petits bas de laine rouge ou bleue... selon la passion politique de son cher Jean-Baptiste. Mais revenons à la chanson du père Lazé, et citons le quatrième couplet.

Il parle du mari :

S'il est complaisant,
 Vous aurez de l'agrément ;
 Mais s'il est jaloux ;
 Vous en aurez pas beaucoup.
 Combien y en a-t-il,
 De ces méchants maris,
 Que tout leur intérêt
 Est pour le cabaret,
 Qui n'ont aucun souci
 De la paix du logis !.....

Hélas ! ce triste refrain aura toujours de l'actualité. Le père avait raison. Il n'avait pas tort non plus quand il ajoutait :

Mais les femmes parfois
 Ont beaucoup trop de voix.....
 Elles sont mises en vilaines
 Pendant toute la semaine ;
 Le dimanche venu,
 On ne les connaît plus :
 Elles ont fleurs et rubans
 Et font mille cancans,
 Et n'ont aucun soucis
 De la paix du logis.

Le père Lazé Leclerc ne connaissait pas mal les femmes de son temps..... et du nôtre, dirais-je, si je voulais risquer ma réputation de galant homme ; car s'il revenait au monde un jour de la semaine, c'est-à-dire un jour ouvrable, il prendrait ce jour-là pour le dimanche, supposé qu'il n'eût pour se renseigner que les rubans, les plumes et les cocardes de nos servantes. Il avait un sens droit !

Il avait des idées ; et s'il ne les exprimait pas comme aurait pu le faire un rhétoricien, au moins, il paraît qu'il ne les chantait pas trop mal. Il est impossible de faire autre chose que des bouts-rimés—et mal rimés, lorsque l'on n'est pas instruit, et que l'on ignore les règles de la prosodie. Mais enfin l'on découvre dans les œuvres de nos poètes illettrés des pensées souvent justes et grandes, une philosophie souvent gaie, plus souvent chrétienne et sévère, de la facilité, et des tournures originales.

C'est l'or en poussière ou mêlé au quartz, qui est resté sans valeur ; parce qu'une main habile ne l'a pas recueilli, fondu, passé au creuset, ou ciselé.

Quand Lazé Leclerc composa la chanson que je viens de vous dire, il avait environ cinquante-ans ; et comme je vous l'ai dit aussi, il venait de se réveiller poète. C'était un peu tard, mais l'événement qui devait mettre son talent au jour n'avait pas eu lieu plus tôt.—Et vous ne l'ignorez pas, il y a toujours un événement qui nous détermine, souvent à notre insu, à entrer franchement dans la voie où nous sommes appelés.

Le père Lazé devint poète un peu par nécessité, j'oserai dire, à son corps défendant.

Il chantait au lutrin avec Toutit-Jean-Louis. Tous deux chantaient à l'unisson dans l'église ; mais, la messe finie, il n'y avait plus d'accord possible entre eux. C'est qu'ils n'étaient pas du même parti. La paroisse était divisée, profondément divisée. On n'y voyait que du feu.....et pourtant elle n'était pas tout rouge comme aujourd'hui. Lazé Leclerc était invariablement du parti de son curé. Toutit-Jean-Louis, bien que maître-chantre, ne chantait pas de même. Plusieurs bonnes âmes s'en scandalisaient. Elles étaient convaincues que le Seigneur ne pouvait entendre d'une oreille favorable les chants de ce petit citoyen. Mais le curé n'enveloppait point dans une même réprobation la voix magnifique et les idées émancipatrices du jeune chantre ; s'il trouvait celles-ci vilaines, il trouvait celle-là bien belle ; s'il tâchait d'imposer silence aux dernières, il écoutait la première avec plaisir. C'était un homme d'esprit que ce curé.

Un dimanche, Toutit-Jean-Louis glissa dans le livre du père Lazé la petite épigramme suivante :

Lazé fait des efforts
 Pour hurler au lutrin.
 Une fois qu'il est dehors,
 Il ne fait pas grand train.
 Quand il est dans l'église, il chante la vérité ;
 Il la dit seulement pas quand il est à côté.

N'est-ce pas que Toutit-Jean-Louis ne tournait pas mal une épigramme ? Il faisait aussi des chansons, et surtout des chansons satiriques. Il avait la bosse de la malice considérablement développée. Ce genre de chanson plaît beaucoup ici, parce que sous notre ciel jaloux, on aime à voir déchirer un peu ses amis. Je regrette de n'avoir pas un couplet à citer de ce malin rimeur. Demain, comme il sera trop tard, j'en aurai probablement plusieurs. Toutit est mort jeune. Il s'était marié cependant, et il a laissé, outre ses chansons, trois filles. Son vrai nom était J. Bte. Auger. Il était l'oncle de M. Julien Auger, curé de Rimouski, et d'une légion de neveux.

Il ne se doutait pas, sans doute, qu'un de ses compatriotes parlerait de lui devant un auditoire distingué, un demi-siècle plus tard, car je parie qu'il eût décoché un trait à son adresse.

Mais n'oublions pas le père Lazé.

Le dimanche suivant, il arriva à l'église une demi-heure plus

tôt que de l'accoutumée. Il roulait un petit papier entre ses doigts. Il cherchait son rival, et ses yeux, d'ordinaire si doux, lançaient des éclairs. Il aperçut Auger au moment où celui-ci endossait son blanc surplis ou sa jupe noire : — "Tiens !" lui dit-il ; et l'orgueil apparut sur son front rougissant : — "Tiens ! chante cela au lutrin : je ferai chorus."—Toutit oublia de nouer les cordons de son surplis, et il lut à haute voix :

Tu dis que dans l'église je chante la vérité,
Et que je la dis pas quand je suis à côté.
Je la dis quelquefois, pauvre nigaud :
C'est quand je parle de tes défauts.

Toutit-Jean-Louis se prit à rire. Il tendit la main au père Lazé : " Nous sommes quittes, dit-il ; allons chanter la messe Bordelaise, ça vaudra mieux que vos chansons et les miennes."

L'on ne connaissait, en effet, rien au-delà de la chanson—et l'on chantait même les épigrammes.

A partir de ce jour, Lazé Leclerc eut une idée fixe—peut-être tous les poètes ou rimailleurs ont-ils cette idée—c'est qu'il devait faire des vers, bon gré, malgré, et en dépit de tous et de tout. Et il composa des romances et des plaintes. Sa muse s'éveillait aisément ; le plus simple événement lui fournissait un sujet. Il devint le chansonnier de la paroisse. Les jeunes gens redisaient, dans les veillées, ses derniers couplets et lui faisaient mille compliments. La crainte inspirait bien un peu ces hommages, car le père Lazé se faisait un devoir de ridiculiser les travers de ses amis, ou de tancer vertement leurs défauts. Il croyait à sa vocation.

Avant de dire adieu à ce vieux troubadour, je citerai encore une de ses compositions. Je l'ai entendu chanter souvent quand j'étais jeune—hélas ! il y a longtemps !.....

Pour bien comprendre l'à-propos de la morale de cette chanson, il faut se souvenir qu'au temps où elle fut composée, l'usage voulait que les femmes eussent la tête couverte dans la maison.

Quelques jeunes filles seules se couvraient le joug de la coiffure, et laissaient, avec une certaine coquetterie, flotter leurs cheveux comme un voile sur leurs rondes épaules. Elles n'avaient point tort, n'en déplaise au vieux chansonnier de ma paroisse.

Elles n'avaient point tort ; mais il y avait de l'imprudence à travailler au métier, le soir, à la chandelle, avec une longue chevelure flottante.

La chanson de Lisette.

Publions l'aventure
 De la fille à Fanfan
 Ah ! la pauvrete endure ;
 Un feu bien surprenant :
 Tissant l'étoffe nouvelle,
 Le soir à la veillée,
 Au feu de la chandelle
 Lizette s'est grillée.

Ses cheveux, tout en flamme
 Comme son jeune cœur,
 Ont perdu, je le proclame,
 Leur éclat, leur couleur.

Peut-être faut-il lire :

Ses cheveux tout en flamme,
 Comme son jeune cœur,
 Ont perdu
 Leur éclat, leur couleur.

Dans mon respect pour la mémoire de Lisette, j'aime à croire que non. Mais vous voyez comme une virgule mal placée peut ternir ou compromettre la meilleure réputation, et comme la vertu a raison d'aimer et de protéger la science.

Je reprends ce couplet :

Ses cheveux, tout en flamme
 Comme son jeune cœur,
 Ont perdu, je le proclame,
 Leur éclat, leur couleur.
 Elle dit en elle-même :
 Avec mes beaux cheveux
 Hélas ! douleur extrême !
 Iront mes amoureux.

Son père, qui se lève,
 Dit : Qu'as-tu ma petite ?
 Est-ce que j'ai fait un rêve ?
 Mon enfant, parle vite.
 Hélas ! reprit Lisette,
 Tout à coup j'ai pris feu
 En passant la navette !
 O ma navette, adieu !

Apprenez, filles sages,
A couvrir vos cheveux ;
Respectez les usages,
Malgré les amoureux.
Bien plus que la chandelle,
Le feu des passions
Brûle le cœur des belles :
Faites attention !

Lisette ne fut pas vaincue. Les cheveux, comme les passions, renaissent toujours, tant qu'ils ne sont pas déracinés. Elle oublia ce petit malheur. Seulement, quand elle travaillait au métier le soir, elle emprisonnait ses cheveux dans une résille aux larges mailles.

Le père Lazé chanta jusqu'à sa mort, qui arriva quatre-vingt-un ans après sa naissance. Il avait appris à lire et même à écrire un peu. Il se maria trois fois—Ces poètes !

II

De tous les habitants de Lotbinière, le plus doux, le plus laborieux, le plus simple dans la bonne acception du mot, le plus économe sans être vilain, le plus dévot sans bigoterie, le plus joyeux à ses heures de loisir, le plus heureux à son modeste foyer, c'est bien José Auger.

Quand j'allais à l'école et que je descendais la route qui longe son petit champ, au temps du labourage ou de la moisson, je l'entendais toujours chanter. Pour lui comme pour Poiseau, chanter est un besoin. Il éparpille ses rimes comme ses grains au jour des semailles, ou il les réunit pour en faire des chansons comme il réunit les épis pour en faire des gerbes. Sa mémoire est remplie de refrains comme sa grange l'est de trèfle et de foins odorants. José Auger ne sait pas écrire ; il ne sait pas lire non plus. Il grave ses vers dans son esprit, et le soir, en se reposant au coin du feu, il les chante à qui veut les apprendre. N'ayant jamais rien lu, Auger se trouve privé d'une grande source d'inspiration ; mais il reste nécessairement plus original. Comme son devancier le père Lazé Leclerc, il fait des couplets à tout propos et à propos de tout. Il trouve moyen de composer dix refrains sur un sujet qui ne fournirait pas quatre rimes au meilleur poète.

C'est peut-être par fierté qu'une muse mieux élevée et plus

savante garde alors le silence. Elle ne veut pas descendre. La muse ignorante ne peut pas voler bien haut. L'aigle ne rase jamais la terre, il y briserait ses ailes... Pour se reposer même, il choisit les hauteurs. Le moineau voltige sur les plaines : son aile trop faible ne le porte jamais aux cimes escarpées.....

José Auger a chanté l'incendie de la sacristie de Lotbinière, je vous demande ce qu'il aurait fait si l'église eût brûlé. Il a chanté la mort cruelle de Casimir Pérusse, l'un de mes jeunes voisins, au temps jadis, qui fut massacré par les Indiens, dans les forêts de la Californie, où il s'était rendu à pied.

Cette complainte, grâce au sujet, a bien été la plus populaire de toutes celles qu'il a faites. Pérusse était connu de toute la paroisse, et la mort lamentable qu'il endura fit retentir son nom jusqu'aux extrémités de la Province.

Plusieurs voulurent célébrer ce triste événement. Paul fut du nombre — Paul, le frère de José Auger—Paul n'est point poète ; il n'est point rimeur ; il n'est pas même rimailleur—il est vieux garçon !..... N'importe ! Il se dit dans un moment d'enthousiasme—le seul probablement qu'il ait eu dans sa vie—il se dit : “ J'pense bien faire une chanson, moi aussi, puisque p'tit Jos en fait ! ” Et il se recueillit, et après une heure de méditation sérieuse, il se mit à chanter avec des larmes dans la voix :

C'est ce pauvre Casimir Pérusse
Qu'a reçu un coup de flèche dans l'estomac.
Il s'est écrié : aux armes ! aux armes !

Je suis foulu !.....

Pour justifier le cri “ aux armes, ” je dois dire que Pérusse faisait sentinelle devant la tente où reposaient ses compagnons, quand il fut atteint par les flèches empoisonnées des sauvages. Je n'essaie pas de justifier le reste.

José Auger a redit aussi la querelle qui s'éleva entre Xavier Beaudet et Michel Durand au sujet d'un timon de charette.

Beaudet qui, brave et malin,
Laisse emporter sa mémoire,
S'écrie : Va, mon vilain,
J'aurai bonne mémoire !
Tu crois que l'on peut prendre
Ce qui n'est pas perdu.....
Crois-tu qu'il faudra rendre
Ce qui n'est pas rendu ?

Il a célébré la malice du mesquin Laroche, aujourd'hui honger ambulant de St. Sauveur de Québec, qui faillit faire périr deux charmants gamins alléchés par l'éclat d'une pomme, comme l'ont été, bien avant eux du reste, des gens pourtant réputés sages. Il est vrai que nous avons été rudement punis pour ces derniers. Mais permettez-moi de citer un peu plus au long ce rimeur impitoyable, qui semble n'avoir qu'une passion, celle de chanter. Ce sont des couplets adressés par un père à sa fille qui va se marier.

Ma charmante Claire,
Je chante pour t'instruire,
Je chante pour te plaire,
Puisque c'est ton désir.
La maison de ton père
Tu quittes pour toujours ;
Jusqu'à la mort, j'espère,
Tu suivras tes amours.

Bénis le roi suprême
Dans ton nouvel état ;
Et bénis-le quand même
Tu ne t'y plairais pas.
Consacre-lui sans cesse
Ta joie et ton bonheur,
L'objet de ta tendresse,
Tes plaisirs, tes douleurs.

Si quelqu'un te chagrine,
Dis-lui sans t'émouvoir :
Je ne suis pas divine
Mais je fais mon devoir.
Use de vigilance :
Souvent on peut manquer.
Sois pleine de clémence,
Peu prompte à te choquer.

Rends-toi toujours aimable,
Et tu seras aimée.
Mais l'amour véritable,
Oui, c'est la charité.
Sois d'une humeur paisible,
Sois d'un caractère doux,
Et tu seras, ma fille,
Chérie de ton époux.

Dans tout le voisinage,
 Garde la paix ; enfin
 Déteste ce langage
 Qui blesse le prochain.
 L'amitié se relâche
 Quand on se voit souvent ;
 On n'a pas de disgrâce
 Quand on sort rarement.

A chaque jour servile
 Sans cesse occupe-toi :
 Ta vie sera utile,
 Et c'est là notre loi.
 Observe le dimanche
 En allant au saint lieu.
 Ton âme restera blanche
 Aux regards de ton Dieu.

Si Auger ne sait pas lire, il écoute les sermons de son curé ; c'est évident. Il y a dans ces couplets de la facilité, d'excellents sentiments, et des conseils fort utiles. Toutes les chansons de mon vieux compatriote ne sont pas marquées au coin d'une pareille piété. Cela serait devenu fastidieux ; car la chanson est, de sa nature, légère et gaie. Elle se trouve à la gêne dans un costume trop sévère, et elle perd sa grâce en devenant cantique

Auger a bien soixante ans sonnés aujourd'hui. Il est le père heureux d'une nombreuse famille. L'une de ses filles est sœur de charité.

III

A mesure que les années avancent, l'instruction se répand parmi le peuple. Il y a cinquante ans celui qui savait lire était fort considéré. Si avec cela il savait écrire, on disait de lui : c'est un savant. Aujourd'hui, Dieu merci, les ténèbres se dissipent..... et l'on n'est pas savant pour si peu. Les deux poètes dont je veux parler maintenant savent donc lire... que dis-je ?... ils écrivent même. Octave Normand et Lazare Tace sont deux cousins ; et tous deux ils sont nés poètes.

Pourtant ils mourront sans voir leurs fronts ceints des lauriers que d'autres plus heureux ont pu recueillir. Ce sont des intelligences d'élite restées dans les ombres, des intelligences que n'ont pas touchées les rayons du soleil. Normand, plus instruit que son cousin, a même franchi le seuil des séminaires. Il a atteint la quatrième. Des malheurs de famille l'ont rappelé

à la campagne. Il s'est fait batelier comme son père, comme ses frères.

Souvent il est venu sur les quais de Montréal vendre du bois aux heureux citadins. Il aimait cette vie sur l'eau. Elle offre, en effet, beaucoup d'attraits aux poètes. Un jour, la petite goëlette qui portait toute sa fortune—je veux dire ses cahiers de poésies—la petite goëlette sombra sur les côtes de l'Isle d'Orléans, dans une rencontre avec un steamer. A peine le poète eut-il le temps de sauver sa vie.

Un peu plus tard, je le trouve exerçant le métier de bûcheron pour donner le pain à sa jeune famille. Aujourd'hui, il travaille comme journalier sur le chemin de fer, à la gare d'Arthabaska. Il est âgé de trente et quelques années. Il est propriétaire d'une jolie petite femme, et père de plusieurs beaux enfants—mais il ne fait plus de vers. Je possède la seule pièce qu'il ait écrite depuis longtemps. Elle est adressée à un ami dont le père venait de mourir. Je vous la donne avec ses imperfections. C'est une épître en vers alexandrins.

A MON CHER COUSIN

Sèche tes pleurs, ami, sèche tes tristes pleurs !
 Confie au vent du soir tes trop justes douleurs !
 Peut-être diras-tu dans ta grande tristesse :
 Comment ne pas gémir quand la peine nous presse ?
 Comment rester muet, quand les échos divers
 Semblent se réunir pour dire à l'univers
 Les soucis, les soupirs d'une âme infortunée ?
 Je le sais, mon ami, cette terre est semée
 Que d'amères douleurs, que d'informes débris !
 Que de pénibles maux et de cuisants soucis !
 Jadis où l'avenir me semblait plein de charmes,
 J'ai subi comme toi ces cruelles alarmes !

Il avait perdu son père, aussi lui ; et c'est alors qu'il dut renoncer à l'étude.

Sèche tes pleurs, te dis-je ; Oh ! oui, sèche tes pleurs !.....
 Confie au vent du soir tes trop justes douleurs !
 Tu le sais, au-dessus de la voûte azurée,
 Que vient orner encore de sa présence aimée
 Cette étoile du soir, pure comme la fleur
 Qui répand au lointain sa plus suave odeur ;
 Oui, tu le sais, il est un sentier plein de charmes
 Qui mène au vrai bonheur en finissant les larmes,
 C'est là que reposent tant d'êtres fortunés,
 Tant d'amis d'autrefois, de parents bien-aimés !

Aussi c'est là que veille, admis au rang des anges
 Qui chantent du Très-Haut les grandeurs, les louanges,
 Cet être si chéri, ce père tant aimé!.....
 Et du haut de ce Ciel, où tout n'est que beauté,
 Comme il doit regarder avec douleur amère
 Les maux que nous souffrons sur cette pauvre terre!
 Et pour ses doux enfants, oh! que son tendre cœur
 Doit former bien souvent des souhaits de bonheur!
 Et tu voudrais troubler, par d'inutiles larmes,
 Ce bonheur mille fois plus doux que tous les charmes!

Sèche tes pleurs, te dis-je; oh! oui, sèche tes pleurs!
 Confie au vent du soir tes trop justes douleurs!
 Et qu'est-ce que la vie? Un vent, une fumée,
 Un orage du soir, une brise embaumée,
 Un éclair de bonheur qui brille au firmament,
 Et qui va tout à coup périr dans le néant!...
 C'est là qu'elle nous mène, amertume profonde!
 Cette bien courte vie, en erreurs trop féconde!
 Le superbe orgueilleux, le héros si puissant,
 Que lui reste-t-il donc de son nom florissant?
 Quelques penseurs flatteurs, quelques mots que l'histoire
 Voudra bien raconter, souvenir de sa gloire!
 Peut-être seulement quelques pleurs superflus,
 Qu'un écho qui répète: Il est mort! il n'est plus!
 Sèche, sèche tes pleurs; ne verse plus de larmes.
 En quittant cette vie, il a fui les alarmes;
 Bon époux et bon père il a d'un Dieux jaloux
 Mérité la clémence et calmé le courroux!

Cette page n'est pas sans défauts. Si elle était la production d'un esprit cultivé, d'un homme instruit, elle serait mauvaise même; car une œuvre littéraire est bonne ou mauvaise en soi, et elle l'est par comparaison. Mais c'est une main tremblante qui l'a écrite; je veux dire une main que la bêche du journalier et la hache du bucheron ont fatiguée et brisée; c'est une intelligence rongée par la rouille—s'il m'est permis de parler ainsi—qui a conçu ces alexandrins! J'ai sans doute raison de penser que Normand serait aujourd'hui l'un des habitués du Parnasse, et peut-être un enfant-gâté des muses, si au lieu de fouiller la poussière et la neige, à quatre shélings par jour, depuis quinze ans, il eût feuilleté les livres; s'il eût étudié et médité, au lieu de s'abrutir—pardonnez-moi le mot—par un travail manuel pénible et sans merci.

PAMPHILE LE MAY.

(A suivre.)